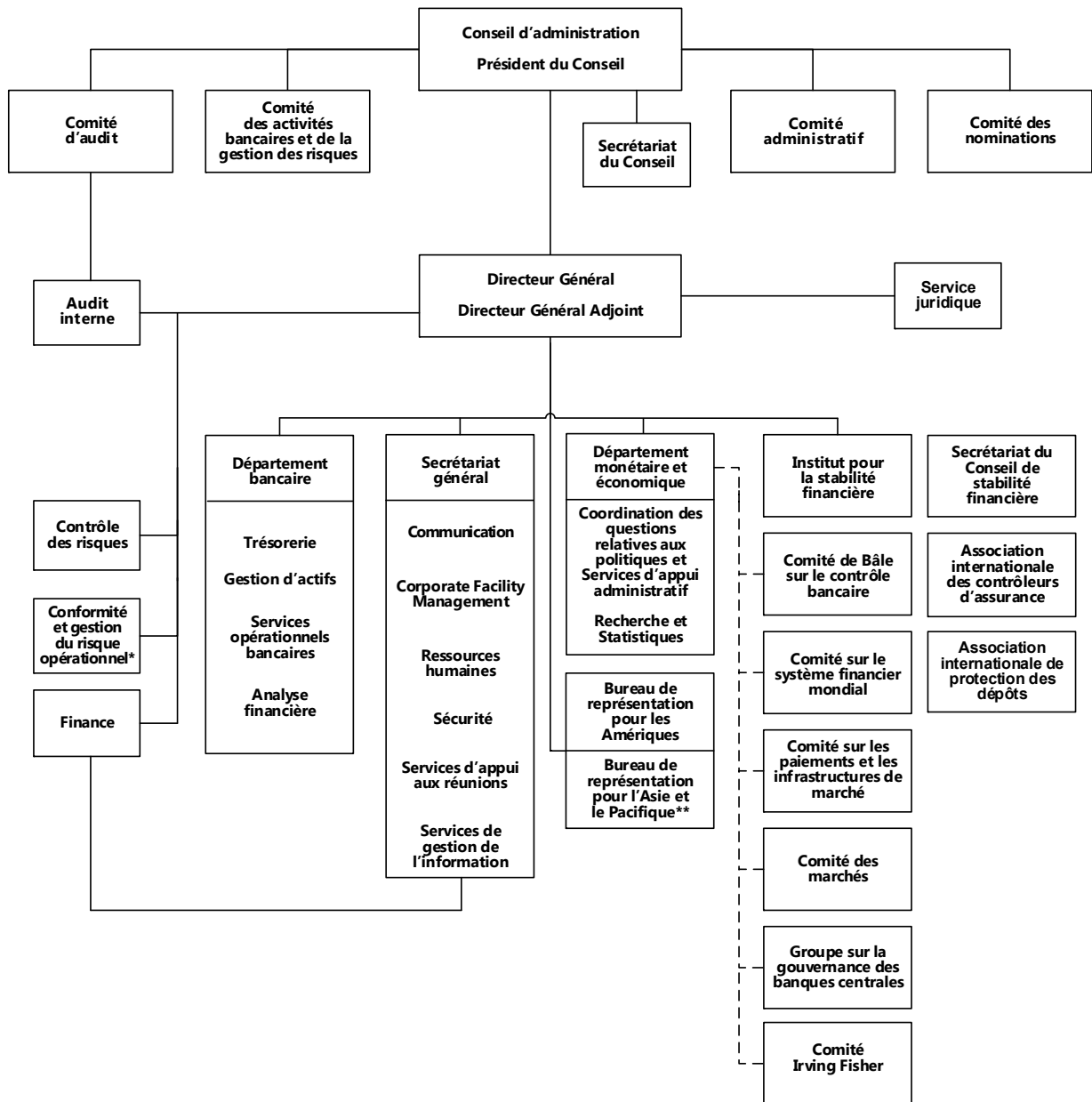


Organigramme de la BRI au 31 mars 2016



* Cette unité a un droit d'accès direct au Comité d'audit pour les questions de conformité.

** Fournit des services bancaires aux autorités monétaires de la région.

La BRI : mission, activités, gouvernance et résultats financiers

La Banque des Règlements Internationaux (BRI) assiste les banques centrales dans leurs efforts en faveur de la stabilité monétaire et financière, favorise la coopération internationale dans ce domaine et fait office de banque des banques centrales. La BRI s'acquitte de cette mission principalement en :

- facilitant le dialogue et la collaboration entre banques centrales et autres autorités œuvrant à la stabilité financière ;
- menant des travaux de recherche sur les questions stratégiques auxquelles sont confrontées les banques centrales et les autorités de contrôle du secteur financier ;
- agissant comme contrepartie d'excellente qualité pour les banques centrales dans leurs opérations financières ;
- intervenant comme agent ou mandataire (*trustee*) dans le cadre d'opérations financières internationales.

Outre son siège à Bâle (Suisse), la BRI dispose de bureaux de représentation à Hong-Kong, région administrative spéciale de la République populaire de Chine (Hong-Kong RAS), et à Mexico.

Le présent chapitre passe en revue, à la lumière des objectifs susmentionnés, les activités menées au cours de l'exercice 2015/16 par la BRI et les groupes qu'elle accueille ; il décrit le cadre institutionnel qui sous-tend leurs travaux ; et il présente les résultats financiers pour l'exercice écoulé.

Programmes de réunions et Processus de Bâle

La BRI favorise la coopération internationale, d'une part, entre autorités monétaires et autorités de surveillance du secteur financier dans le cadre des réunions qu'elle organise à l'intention des responsables de ces instances et, d'autre part, dans le cadre du Processus de Bâle, en accueillant en son siège les groupes internationaux œuvrant à la stabilité financière mondiale (dont le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et le Conseil de stabilité financière), leur apportant un soutien et facilitant leur interaction.

Réunions bimestrielles et autres consultations régulières

Lors des réunions bimestrielles, qui se tiennent en général à Bâle, les gouverneurs et autres hauts responsables des banques centrales membres de la BRI examinent les évolutions récentes et les perspectives de l'économie mondiale et des marchés financiers. Ils échangent en outre leurs points de vue et expériences sur des sujets intéressant les banques centrales.

Réunion sur l'économie mondiale

La Réunion sur l'économie mondiale (REM) rassemble les gouverneurs de 30 banques centrales membres de la BRI représentant les principales économies avancées et économies de marché émergentes, soit les quatre cinquièmes environ du PIB mondial. Les gouverneurs de 19 autres banques centrales y assistent en qualité d'observateurs¹. Présidée par Agustín Carstens, gouverneur de la Banque du Mexique, la REM a deux missions principales : i) suivre l'évolution de l'économie mondiale et du système financier, et en évaluer les risques et opportunités ; ii) formuler des recommandations à l'intention de trois comités de banques centrales sis à la BRI : le Comité sur le système financier mondial, le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché et le Comité des marchés.

Les débats économiques portent essentiellement sur la situation macroéconomique et financière dans les économies avancées et émergentes. Au cours de l'année écoulée, la REM a abordé les sujets suivants : le dosage approprié de politiques monétaires, budgétaires et structurelles à mener dans l'environnement actuel ; les taux d'intérêt naturels ; les conséquences des larges fluctuations de change observées récemment ; les risques qui pèsent sur la mondialisation réelle et financière ; et l'évolution des moteurs de la croissance internationale.

Comité économique consultatif

Le Comité économique consultatif (CEC) est un groupe informel comptant 18 membres qui assiste la REM. Lui aussi présidé par le président de la REM et constitué de tous les gouverneurs membres du Conseil d'administration de la BRI ainsi que du Directeur général de la BRI, le CEC mène des analyses et prépare des propositions à soumettre à l'attention de la REM. De plus, le président du CEC formule, à l'adresse de la REM, des recommandations sur la nomination des présidents des trois comités de banques centrales déjà cités, ainsi que sur la composition et l'organisation de ces comités.

Réunion de tous les gouverneurs

Les gouverneurs des 60 banques centrales membres de la BRI sont conviés à cette réunion bimestrielle, que préside le Président du Conseil d'administration de la Banque. Y sont traitées diverses questions d'intérêt général pour les participants. En 2015/16, les thèmes suivants ont été abordés : inégalités et politique monétaire ; le cycle de l'innovation ; la compensation centrale – tendances et questions actuelles ; le rôle des banques centrales dans l'inclusion financière et l'éducation ; l'aide apportée par les banques centrales en matière de liquidité ; et le système financier face au changement climatique.

D'un commun accord avec la REM et le Conseil d'administration de la BRI, la Réunion de tous les gouverneurs supervise les travaux de deux autres groupes, dont la représentativité ou l'assise est plus large que celle de la REM : le Groupe sur la

¹ Les membres de la REM sont les gouverneurs des banques centrales des juridictions suivantes : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Corée, Espagne, États-Unis, France, Hong-Kong RAS, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Malaisie, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Suède, Suisse, Thaïlande et Turquie ; ainsi que le Président de la Banque centrale européenne (BCE). Les gouverneurs qui assistent en qualité d'observateurs représentent les pays suivants : Algérie, Autriche, Chili, Colombie, Danemark, Émirats arabes unis, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Portugal, Roumanie et République tchèque.

gouvernance des banques centrales (qui se rassemble, lui aussi, à l'occasion des réunions bimestrielles) et le Comité Irving Fisher sur les statistiques de banque centrale.

Gouverneurs de banque centrale et Responsables du contrôle bancaire

Le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (*Group of Central Bank Governors and Heads of Supervision* – GHOS) est une instance de haut niveau œuvrant à la collaboration internationale en matière de contrôle bancaire. Présidé par Mario Draghi, Président de la BCE, le GHOS se réunit périodiquement pour statuer sur les textes réglementant le secteur à l'échelle mondiale et superviser les travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Autres réunions de gouverneurs

Les gouverneurs de banque centrale des principales économies de marché émergentes (EME) se réunissent trois fois l'an – à l'occasion des réunions bimestrielles de janvier, mai et septembre – afin d'échanger des vues sur des questions intéressant tout particulièrement les EME. En 2015/16, ils ont notamment abordé les questions suivantes : grands gestionnaires d'actifs d'envergure mondiale et catégories d'actifs des marchés émergents ; monnaies internationales et système monétaire international ; et conséquences, pour les EME, de l'évolution récente des taux de change et du prix des produits de base.

Par ailleurs, des réunions sont régulièrement organisées à l'intention des gouverneurs de banque centrale de petites économies ouvertes.

Autres consultations

La BRI organise régulièrement des réunions auxquelles sont conviés de hauts responsables de banque centrale et, de temps à autre, des représentants de certaines autorités financières, du secteur financier privé et du monde universitaire, pour échanger des vues sur des questions présentant un intérêt commun.

L'année écoulée a ainsi vu se dérouler :

- les réunions annuelles des groupes de travail sur la politique monétaire, qui se tiennent à Bâle ou – à leur invitation – dans des banques centrales d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe centrale et orientale ;
- une réunion des sous-gouverneurs de banque centrale des économies de marché émergentes sur les mécanismes de l'inflation ;
- les réunions de haut niveau organisées par l'Institut pour la stabilité financière dans diverses régions du monde à l'intention des gouverneurs, des sous-gouverneurs et des responsables d'autorités de contrôle.

Le Processus de Bâle

Le Processus de Bâle fait référence au rôle que joue la BRI en fournissant accueil et soutien à des groupements internationaux – six comités et trois associations – chargés d'élaborer des normes et d'œuvrer à la stabilité financière. D'une part, la présence de ces groupes sur un même site facilite la communication et la collaboration entre eux ainsi que leur interaction avec les gouverneurs de banque centrale et d'autres hauts responsables dans le contexte du programme des réunions régulières de la BRI. D'autre part, les travaux des comités et associations sis à Bâle

s'appuient sur l'expertise de la BRI en matière de recherche économique et de statistiques et sur son expérience pratique dans le domaine bancaire.

Les comités hébergés par la BRI, dont le programme de travail répond aux besoins de divers ensembles de banques centrales et autorités prudentielles, sont les suivants :

- le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) met au point des normes réglementaires de portée mondiale pour les banques et s'emploie à renforcer la supervision micro- et macroprudentielle ;
- le Comité sur le système financier mondial (CSFM) suit et analyse des questions relatives aux marchés et systèmes financiers ;
- le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (CPIM) analyse et définit les normes concernant les infrastructures de paiement, de compensation et de règlement ;
- le Comité des marchés suit l'évolution des marchés financiers et ses conséquences sur les opérations de banque centrale ;
- le Groupe sur la gouvernance des banques centrales étudie les questions relatives à la structure et au fonctionnement des banques centrales ;
- le Comité Irving Fisher sur les statistiques de banque centrale examine des questions statistiques relatives à la stabilité économique, monétaire et financière.

Les associations hébergées par la BRI sont :

- le Conseil de stabilité financière (CSF), association constituée des ministères des Finances, des banques centrales et d'autres autorités financières de 24 pays, coordonne au niveau international les travaux menés par les autorités nationales et les instances de normalisation internationales, et élabore des documents d'orientation en vue de renforcer la stabilité financière ;
- l'Association internationale de protection des dépôts (*International Association of Deposit Insurers – IADI*) fixe les normes mondiales applicables aux systèmes d'assurance des dépôts et encourage la coopération sur les mécanismes de protection des dépôts et de résolution bancaire ;
- l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) définit des normes pour le secteur de l'assurance de façon à promouvoir la cohérence de son contrôle au plan mondial.

L'Institut pour la stabilité financière (ISF) facilite la diffusion des travaux des instances de normalisation auprès des banques centrales et organismes de contrôle et de réglementation du secteur financier dans le cadre d'un vaste programme de réunions, de séminaires et de didacticiels en ligne.

Le Processus de Bâle repose sur trois éléments clés : les synergies découlant de « l'unité de lieu » ; l'échange d'information facilité et ouvert ; et l'expertise de la BRI en matière de recherche économique et de statistiques, ainsi que son expérience dans le domaine bancaire et en matière de réglementation.

Synergies

La proximité physique des neuf comités et associations hébergés par la BRI crée une synergie qui favorise de fructueux échanges d'idées. En outre, grâce aux économies d'échelle qu'il permet, le Processus de Bâle réduit les coûts de fonctionnement de chaque groupe.

Souplesse

La taille modeste de ces groupes est propice à des échanges informels et ouverts, ce qui facilite la coordination des travaux, évitant leur duplication ainsi que d'éventuelles lacunes dans les programmes de travail. Par ailleurs, ces groupes ont une portée d'action sans commune mesure avec leur taille, car ils ont la possibilité de mobiliser l'expertise de la communauté internationale des banquiers centraux, des autorités de réglementation et de contrôle financier, ainsi que d'autres autorités internationales ou nationales.

Apport de la BRI : expertise économique et expérience bancaire

Les travaux des comités sis à Bâle s'appuient sur les recherches et les statistiques économiques de la BRI et, le cas échéant, sur son expérience pratique de la mise en œuvre des normes réglementaires et des contrôles financiers, acquise dans le cadre de ses propres activités bancaires.

Activités des comités hébergés par la BRI et de l'ISF

Cette section résume les principales activités menées pendant l'année par les six comités ayant leur secrétariat à la BRI, ainsi que par l'Institut pour la stabilité financière (ISF).

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) s'efforce de développer la coopération entre autorités prudentielles et d'améliorer la qualité de la supervision bancaire dans le monde. Il a pour mandat de renforcer la réglementation, le contrôle et les pratiques des banques en vue de favoriser la stabilité financière. Il permet aux autorités de contrôle bancaire d'entretenir un dialogue en vue, notamment, d'échanger des informations sur leurs pratiques nationales, d'améliorer l'efficacité des techniques de surveillance des banques et d'établir des normes prudentielles et de supervision minimales.

Le Comité de Bâle est composé de hauts représentants d'autorités de contrôle bancaire et de banques centrales ayant des missions de supervision bancaire ou de stabilité financière dans les juridictions membres. Présidé par Stefan Ingves, gouverneur de la Banque de Suède, il se réunit généralement quatre fois par an. Le Comité soumet son programme de travail et ses décisions les plus importantes à l'approbation du Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS), son organe de gouvernance.

Programme de travail

En 2015, le Comité de Bâle a considérablement progressé vers l'achèvement de son programme de réforme d'après-crise ; il a avancé sur la voie d'une mise en œuvre homogène, à l'échelle mondiale, du cadre réglementaire adopté ; et il a recensé des questions émergentes en matière de supervision bancaire.

Pour 2016, le programme de travail du Comité est consacré avant tout à l'achèvement du programme de réformes en réponse à la crise financière et à la recherche de solutions au problème de la variabilité excessive des actifs pondérés des

risques. Ce programme comporte les éléments suivants : i) la suppression, pour certains risques, du recours à l'approche fondée sur les modèles internes (notamment l'approche de mesure avancée pour le risque opérationnel) ; et ii) l'imposition de contraintes supplémentaires dans le cadre de l'approche modèles internes pour le risque de crédit, en particulier d'une exigence minimale de fonds propres reposant sur les approches standard (c'est-à-dire des planchers de fonds propres). Fin 2016, le GHOS étudiera les propositions du Comité concernant le dispositif pondéré en fonction des risques ainsi que la conception et le calibrage des planchers de fonds propres.

En janvier 2016, le GHOS est convenu que le ratio de levier devait reposer sur une définition du capital au sens des fonds propres de base (*Tier 1*) et être assorti d'un niveau plancher de 3 %. Des exigences supplémentaires pourraient s'appliquer aux établissements bancaires d'importance systémique mondiale (EBISm). Durant l'année à venir, le Comité achèvera la conception et le calibrage du ratio de levier pour les EBISm, afin de laisser un délai suffisant pour qu'il puisse être intégré au premier pilier d'ici au 1^{er} janvier 2018.

Programme de réformes

Durant l'année écoulée, le Comité a mené des consultations sur le projet de révision de l'approche standard du risque de crédit et du risque opérationnel, et établi la version définitive du dispositif révisé pour le risque de marché. Les travaux en cours sur le calibrage des niveaux planchers de fonds propres déterminés à partir des approches standards sont étroitement liés à la rédaction de la version définitive de l'ensemble des réformes visant à améliorer la comparabilité des actifs pondérés des risques, calculés à l'aide de l'approche notations internes du risque de crédit.

Pendant l'année, le Comité de Bâle a finalisé ou publié pour consultation plusieurs normes bancaires internationales.

Exigences de marge pour les dérivés non compensés centralement. En mars 2015, le Comité et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) ont révisé le dispositif établissant des exigences minimales de marge pour les dérivés non compensés par une contrepartie centrale.

Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. En juin 2015, le Comité a proposé de modifier les exigences de fonds propres applicables au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire, ainsi que les modalités de contrôle y afférentes. Le texte exposant ces modifications développe les principes figurant dans le document *Principles for the management and supervision of interest rate risk*, publié par le Comité de Bâle en 2004, document qu'il doit à terme remplacer. Cette révision du traitement réglementaire du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire contribuera, premièrement, à ce que les banques disposent de fonds propres suffisants pour couvrir d'éventuelles pertes liées à leur exposition aux variations des taux d'intérêt. Deuxièmement, elle vise à limiter l'arbitrage sur les fonds propres entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire ainsi qu'entre portefeuilles bancaires soumis à des traitements comptables différents.

Ratio structurel de liquidité à long terme : normes de publicité. En juin 2015, le Comité a publié la version finale du document *Ratio structurel de liquidité à long terme : exigences de publicité*, suite à la publication, en octobre 2014, du texte de la norme elle-même. Ces dispositions vont, dans le contexte de la mise en œuvre de la norme sur ce ratio, accroître la transparence des conditions réglementaires de financement, consolider les *Principes de saine gestion et de surveillance du risque de liquidité*,

renforcer la discipline de marché et réduire l'incertitude sur les marchés. À cette fin, les banques internationales sises dans toutes les juridictions membres seront tenues de publier leur ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio – NSFR*) en suivant un même modèle. Les banques seront tenues de respecter les normes de publicité à l'issue de la première période de déclaration survenant après le 1^{er} janvier 2018.

Révision du dispositif relatif au risque d'ajustement de valorisation sur actifs. En juillet 2015, le Comité a publié, pour consultation, le document *Review of the Credit Valuation Adjustment risk framework*, qui vise i) à faire en sorte que tous les facteurs importants du risque de valorisation sur actifs (*credit valuation adjustment – CVA*) et les couvertures y afférentes soient régis par les normes de Bâle en matière de fonds propres réglementaires ; ii) à aligner les normes de fonds propres avec l'évaluation à la juste valeur du CVA qui est utilisée dans différents régimes comptables ; et iii) à assurer la concordance avec les modifications proposées du dispositif relatif au risque de marché dans le cadre de la révision complète du portefeuille de négociation. Parallèlement, le Comité a entrepris, au second semestre 2015, une étude d'impact quantitative destinée à éclairer les délibérations sur le calibrage définitif de ce dispositif.

Critères de définition de structures de titrisation simples, transparentes et comparables. En juillet 2015, le Comité et l'OICV ont publié la version définitive des critères qui contribueront à l'élaboration de structures de titrisation simples, transparentes et comparables (STC). En novembre 2015, le Comité a publié, pour consultation, des critères supplémentaires visant spécifiquement à différencier les exigences de fonds propres applicables aux titrisations STC de celles régissant les autres opérations de titrisation. Le Comité propose de réduire les exigences minimales de fonds propres pour les titrisations STC en abaissant le plancher des pondérations de risque appliquées aux expositions de qualité supérieure et en révisant les pondérations pour les autres expositions.

Planchers de décote applicables aux cessions temporaires de titres ne faisant pas l'objet d'une compensation centrale. En novembre 2015, le Comité a publié, pour consultation, une proposition visant à incorporer dans le dispositif Bâle III le cadre mis en place par le CSF, qui fixe un plancher pour les décotes applicables aux cessions temporaires de titres ne faisant pas l'objet d'une compensation centrale. Cette proposition est destinée à inciter les banques à fixer leurs décotes au titre des sûretés au-dessus des planchers, plutôt que de détenir davantage de fonds propres.

Traitement des participations détenues en instruments de TLAC. En 2015, le Comité a publié, pour consultation, sa proposition pour le traitement prudentiel à réserver aux participations détenues par les banques sous forme d'instruments de capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss-Absorbing Capacity – TLAC*), à la suite de la publication, par le CSF, de ses principes en la matière et du tableau des modalités applicables. Applicable non seulement aux EBISm mais à toutes les banques soumises à une réglementation nationale fondée sur les normes du Comité de Bâle, le traitement proposé exigerait des banques qu'elles déduisent de leurs fonds propres réglementaires leurs participations en instruments de TLAC, au-delà d'un certain seuil. L'objectif de cette proposition est de renforcer le régime TLAC en réduisant le risque de contagion dans le cas où un EBISm serait engagé dans une procédure de résolution. Le régime TLAC nécessite en outre de modifier le dispositif Bâle III pour préciser comment les EBISm doivent prendre en compte les exigences relatives à la TLAC lorsqu'ils calculent leurs volants de fonds propres réglementaires.

Révision de l'approche standard pour le risque de crédit. En décembre 2015, le Comité a publié un deuxième document consultatif sur la Révision de l'approche standard pour le risque de crédit, qui s'inscrit dans l'examen plus général que mène le Comité sur le dispositif de fonds propres en vue de mieux équilibrer simplicité et sensibilité au risque, et de réduire la variabilité des actifs pondérés des risques entre banques. La proposition de révision réintroduit le recours aux notations, de manière non mécanique, pour les expositions sur les banques et les entreprises ; elle offre d'autres approches possibles pour les juridictions qui n'autorisent pas le recours aux notations externes à des fins réglementaires ; elle modifie la pondération de risque proposée pour les prêts immobiliers ; enfin, elle s'intéresse aux expositions sur les banques multilatérales de développement, sur la clientèle de détail et en état de défaut, ainsi qu'aux postes hors bilan.

Détection et évaluation du risque d'intervention. En décembre 2015, le Comité a publié des propositions visant à détecter et évaluer le risque qu'une banque fournisse un soutien financier à une entité en difficulté au-delà, ou en l'absence, d'obligations contractuelles. Ces propositions s'inscrivent dans le droit fil de l'initiative du G20 visant à renforcer la surveillance et la réglementation du système bancaire parallèle, en vue d'atténuer les risques qui en découlent. Le Comité évaluera les incidences potentielles de ces propositions, notamment eu égard à la question de savoir si elles prennent correctement en considération les entités qui présentent un risque éventuel d'intervention.

Exigences minimales de fonds propres en regard du risque de marché. En janvier 2016, le Comité a publié la version révisée des exigences minimales de fonds propres en regard du risque de marché, telles que validées par le GHOS. Composante clé du programme global de réformes du Comité de Bâle, le dispositif révisé vise à ce que, pour le traitement du risque de marché, l'approche standard et l'approche fondée sur les modèles internes aboutissent à des résultats crédibles en matière de dotation en fonds propres et favorisent une mise en œuvre concordante des normes dans l'ensemble des juridictions. La norme finale intègre des changements résultant de deux consultations sur la base de documents publiés en octobre 2013 et en décembre 2014, et de plusieurs études d'impact quantitatives.

Questions fréquemment posées. Pour favoriser une mise en œuvre mondialement homogène de Bâle III, le Comité passe périodiquement en revue les questions fréquemment posées et publie ses réponses, accompagnées éventuellement de commentaires techniques sur le texte des règles et de recommandations quant à leur interprétation. Une série de questions-réponses sur le cadre régissant le ratio de levier Bâle III a été publiée en juillet 2015, une autre, en août, sur l'approche standard pour la mesure des expositions au risque de contrepartie, et une autre encore, en octobre, sur le volant de fonds propres contracyclique de Bâle III.

Mise en œuvre de la réglementation

La mise en œuvre du cadre réglementaire est une priorité essentielle du Comité de Bâle. Le Programme d'évaluation de la concordance des réglementations (*Regulatory Consistency Assessment Programme* – RCAP) est destiné à surveiller la progression de la mise en œuvre dans les juridictions membres et à évaluer la concordance et l'exhaustivité des normes adoptées. Par ailleurs, le RCAP facilite le dialogue entre les membres du Comité et aide celui-ci à élaborer les normes.

Durant l'année écoulée, l'Afrique du Sud, l'Arabie Saoudite et l'Inde ont fait l'objet d'une évaluation dans le cadre du RCAP. Des examens sont en cours pour évaluer la concordance des réglementations relatives aux fonds propres et au ratio

de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* – LCR) en Argentine, en Corée, en Indonésie, en Russie et en Turquie ; en outre, le cadre applicable aux établissements bancaires d'importance systémique (EBIS) fait l'objet d'un examen dans les juridictions qui abritent des EBISm : Chine, États-Unis, Japon, Suisse et Union européenne.

Quatre ans après le lancement du RCAP, le Comité passe ce programme en revue et étudie comment il pourrait encore améliorer son efficacité. Ainsi, le Comité a révisé le format du suivi ainsi que le modèle de rapport afin de tenir compte des normes nouvelles et révisées. Il a, de plus, commandé une étude sur l'avancement du RCAP et la direction stratégique à donner au mandat du Comité en matière de mise en œuvre.

Le Comité a en outre publié plusieurs autres rapports relatifs à la mise en œuvre du dispositif de Bâle.

Concordance réglementaire relative aux actifs pondérés du risque pour le risque de contrepartie. En octobre 2015, le Comité a publié un rapport sur la concordance réglementaire de la mesure des actifs pondérés du risque aux fins du risque de contrepartie. Ce rapport présente les conclusions d'une analyse de portefeuilles tests qui visait à étudier la variabilité de la modélisation des dérivés par les banques, et plus particulièrement celle de la modélisation des expositions. Il se concentre sur la méthode des modèles internes et sur l'exigence avancée de fonds propres en regard du risque CVA pour les transactions de gré à gré sur dérivés. Cette analyse vient compléter l'examen par le Comité des modèles internes applicables aux activités de négoce.

Suivi de Bâle III. Publiée deux fois par an, cette étude repose sur une procédure rigoureuse de notification qui permet de passer périodiquement en revue les conséquences des normes Bâle III. Les résultats du processus de suivi supposent la mise en œuvre intégrale du programme de réforme final de Bâle III, raison pour laquelle ils ne prennent pas en compte les dispositions transitoires, telles que l'instauration progressive des déductions sur les fonds propres réglementaires.

Le rapport de mars 2016 montre que toutes les grandes banques internationales satisfont désormais aux exigences minimales de fonds propres fondées sur le risque telles que définies dans Bâle III, ainsi qu'au niveau cible de 7,0 % pour CET1 (plus, le cas échéant, l'exigence supplémentaire applicable aux EBISm). Des données sont également collectées, aux fins de ce rapport, sur les exigences de liquidité au titre de Bâle III. En ce qui concerne le ratio LCR, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015, toutes les banques de l'échantillon ont déclaré un LCR égal ou supérieur au seuil minimal de 60 % qui était en place pour 2015, tandis que 84 % ont déclaré un ratio égal ou supérieur à 100 %. Quant au ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* – NSFR), norme minimale qui deviendra applicable au 1^{er} janvier 2018, 79 % des banques du groupe 1 et 83 % des banques du groupe 2 de l'échantillon ont déclaré un ratio égal ou supérieur à 100 %, tandis que ce ratio était égal ou supérieur à 90 % pour 92 % des banques du groupe 1 et pour 94 % des banques du groupe 2².

Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du cadre réglementaire de Bâle. Ce rapport d'étape actualisé donne une vision d'ensemble des progrès réalisés par les membres

² Les banques du groupe 1 sont des établissements actifs à l'échelle internationale dont les fonds propres de base (*Tier 1*) sont supérieurs à 3 milliards d'euros. Toutes les autres banques relèvent du groupe 2.

du Comité, à fin septembre 2015, pour adopter les normes de Bâle III. Il fait le point sur la situation des procédures législatives nationales, pour vérifier que les normes de Bâle sont transposées dans les textes de loi et les règlements nationaux selon le calendrier international convenu. Il couvre les normes de fonds propres en fonction des risques, les normes de liquidité (LCR et NSFR), le cadre applicable aux EBIS, le ratio de levier, les exigences de communication révisées au titre du troisième pilier et le dispositif relatif aux grands risques.

Études d'impact quantitatives. En novembre 2015, le Comité a publié une étude d'impact quantitative sur les TLAC, axée sur l'analyse des déficits en la matière. L'objet de cette étude était de déterminer si les EBISm pouvaient se conformer à la norme sur les TLAC. Le Comité a également publié en novembre 2015 les résultats de l'étude d'impact quantitative de sa révision complète du portefeuille de négociation. Ce rapport évalue l'incidence des révisions proposées pour le dispositif relatif au risque de marché, telles que présentées dans deux documents consultatifs, publiés en octobre 2013 et décembre 2014.

Rapports intérimaires. En juillet 2015, le Comité a publié un rapport d'avancement sur la mise en œuvre des *Principes pour des collègues prudentiels efficaces*, qui met en lumière les difficultés rencontrées par les autorités de contrôle pour assurer un fonctionnement efficace des collègues prudentiels ainsi que les solutions pratiques qu'elles ont adoptées pour y remédier. En décembre 2015, le Comité a publié son troisième rapport d'avancement sur l'adoption par les banques des *Principes aux fins de l'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques*, en vigueur depuis 2013.

Rapports au G20. En novembre 2015, le Comité a rendu compte aux dirigeants du G20 de ses progrès dans l'achèvement des réformes engagées depuis la crise, ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre de Bâle III depuis novembre 2014. Ce rapport présente en résumé les mesures prises par les juridictions membres pour adopter les normes de Bâle III, les progrès accomplis par les banques pour renforcer leurs fonds propres et leur liquidité, la concordance de la mise en œuvre de Bâle III dans les juridictions évaluées depuis le dernier rapport du Comité, et le programme de travail du Comité en ce qui concerne la mise en application des normes.

Supervision

Le Comité de Bâle a publié cette année plusieurs documents destinés à aider les autorités de contrôle à assurer une supervision efficace des banques.

Gestion du risque de crédit dans différents secteurs : pratiques actuelles et recommandations. En juin 2015, le Comité a publié un rapport sur le cadre prudentiel en vigueur pour le risque de crédit, la situation actuelle de la gestion du risque de crédit et leurs conséquences pour le traitement prudentiel et réglementaire du risque de crédit. Ce rapport se fonde sur une enquête menée auprès des autorités de contrôle et des entreprises du secteur bancaire, du secteur des titres et des assurances à l'échelle mondiale.

Incidence du contrôle bancaire et obligation d'en rendre compte. En juillet 2015, le Comité a publié un tour d'horizon des bonnes pratiques des autorités de contrôle du monde entier, montrant comment elles définissent, évaluent et gèrent l'impact de leurs politiques et de leurs actions, et comment elles en rendent compte à leurs parties prenantes. Ce rapport met en lumière le fait qu'un système bien conçu de reddition de comptes peut étayer l'indépendance opérationnelle et renforcer la

transparence, tout en protégeant les informations confidentielles spécifiques aux institutions.

Principes de gouvernance d'entreprise à l'intention des banques. En juillet 2015, le Comité a publié une version révisée de ses *Principes de gouvernance d'entreprise*. Ces principes réaffirment l'importance de la maîtrise des risques dans le cadre général de la gouvernance d'entreprise au sein d'une banque, et mettent en lumière le rôle que jouent un conseil d'administration et des comités efficaces ainsi que de solides fonctions de contrôle. Ils formulent en outre des recommandations à l'intention des contrôleurs bancaires chargés d'évaluer les procédures de sélection en place dans les banques pour désigner les membres du conseil d'administration et de la direction.

Recommandations pour la détection et le traitement des banques fragiles. En juillet 2015, le Comité a publié une mise à jour de ces recommandations, dont la version précédente datait de 2002. Elles présentent les conditions préalables nécessaires, du point de vue prudentiel, au traitement des banques fragiles ainsi que les techniques de détection des problèmes et les mesures correctives ; pour les autorités de résolution, elles proposent des outils applicables aux banques dont la défaillance est imminente ou confirmée.

Guide général pour l'ouverture de compte. En juillet 2015, le Comité a publié, à des fins de consultation publique, une version révisée du *Guide général pour l'ouverture de compte et l'identification de la clientèle*, dont la première version datait de 2003. Les informations sur les clients qui sont recueillies et vérifiées lors de l'ouverture d'un compte sont essentielles pour que la banque puisse honorer ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Une fois définitive, cette version révisée sera annexée au document *Sound management of risks related to money laundering and financing of terrorism*, publié par le Comité en janvier 2014.

Recommandations relatives au risque de crédit et à la comptabilisation des pertes de crédit attendues. Publié en décembre 2015, ce document remplace les recommandations du Comité publiées à ce sujet en 2006 (*Sound credit risk assessment and valuation for loans*). Il définit les attentes des autorités de contrôle à l'égard des banques en ce qui concerne de saines pratiques en matière de risque de crédit dans le contexte de la mise en œuvre et de l'application de modèles comptables fondés sur les pertes de crédit attendues (*expected credit losses – ECL*).

Recommandations visant l'application des Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace à la réglementation et au contrôle des établissements acteurs de l'inclusion financière. Publié en décembre 2015, ce document consultatif présente des recommandations supplémentaires guidant l'application des *Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace* à la supervision des établissements financiers desservant les exclus des circuits financiers. Il rend notamment compte des pratiques en vigueur dans la réglementation et le contrôle des établissements acteurs de l'inclusion financière, et présente les activités de microfinancement.

Comité de Bâle : www.bis.org/bcbs

Comité sur le système financier mondial

Le Comité sur le système financier mondial (CSFM) suit l'évolution des marchés financiers pour les gouverneurs participant à la Réunion sur l'économie mondiale de la BRI et en analyse les implications en termes de stabilité financière et de politique de banque centrale. Présidé par William C. Dudley, président de la Banque de Réserve

fédérale de New York, il est composé des sous-gouverneurs et autres hauts responsables de 23 banques centrales d'économies avancées et émergentes ainsi que du Chef du Département monétaire et économique et du Conseiller économique de la BRI.

Parmi les thèmes examinés par le Comité durant l'année écoulée figuraient les défis en matière de stabilité financière internationale engendrés par la divergence des politiques monétaires dans les différentes zones monétaires et les effets de l'affaiblissement des perspectives de croissance des EME. Dans le cadre de son suivi régulier des tendances de la liquidité mondiale, le Comité s'est particulièrement intéressé aux risques que pourrait poser l'accumulation de déséquilibres financiers dans des pays jusqu'à présent relativement épargnés par la crise financière mondiale. Il s'est également penché sur les risques potentiels résultant du tassement des primes de risques observé dans différents marchés d'actifs plus tôt dans l'année et sur les conséquences de l'accroissement de la volatilité sur ces marchés. Enfin, le Comité a organisé un séminaire dans lequel des experts ont passé en revue les expériences des juridictions membres en matière de définition de la politique macroprudentielle afin de repérer les domaines dans lesquels il pourrait être utile de mener de nouvelles recherches.

En outre, plusieurs analyses approfondies ont été confiées à des groupes d'experts de banque centrale, dont deux ont publié des rapports durant l'année.

Liquidité des marchés des titres à revenu fixe. Confirmant les résultats d'un rapport sur la tenue de marché et les activités pour compte propre publié en 2014, le rapport publié en 2016 sous le titre *Fixed income market liquidity* montre que les évolutions divergentes de l'offre et de la demande de services de liquidité pourraient avoir fragilisé les conditions de liquidité. Il impute cette tendance au développement du négoce électronique, au désendettement des opérateurs de marché, peut-être renforcé par la réforme réglementaire, et à la politique monétaire non conventionnelle. Dans ses conclusions, il indique qu'à moyen terme, des exigences de fonds propres plus strictes et d'autres mesures visant à renforcer la capacité d'absorption des risques des intermédiaires de marché accroîtront la stabilité systémique, ne serait-ce qu'en assurant une offre plus viable de services à très court terme. De façon générale, ce rapport souligne la nécessité de suivre étroitement les conditions de liquidité et d'évaluer régulièrement l'impact des nouveaux fournisseurs de liquidités et des plateformes de négoce électronique sur la distribution des risques entre les acteurs du marché.

Évolution de la réglementation et politique monétaire. Publié conjointement avec le Comité des marchés en mai 2015, le rapport *Regulatory change and monetary policy* est axé, d'une part, sur les effets probables des nouvelles réglementations financières sur la structure du système financier et sur les intermédiaires financiers et, d'autre part, sur la façon dont les banques centrales devront tenir compte de ces évolutions dans la mise en œuvre de leur politique monétaire. S'appuyant notamment sur des informations issues d'études de cas de banques centrales et d'entretiens dirigés menés avec des acteurs privés du marché, le rapport estime que ces évolutions devraient avoir un effet limité et gérable sur les opérations de politique monétaire et sur la transmission de cette politique. Les banques centrales devraient donc être en mesure d'adapter les cadres existants pour préserver l'efficacité de leurs politiques. Ces adaptations prendront des formes différentes selon les juridictions.

CSFM : www.bis.org/cgfs

Comité sur les paiements et les infrastructures de marché

Le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (CPIM) œuvre à la stabilité du système financier et de l'économie en général en encourageant la mise en place de mécanismes de paiement, de compensation, de règlement et de déclaration sûrs et efficaces. Composé de hauts responsables de 25 banques centrales, le CPIM est un organisme international de normalisation dont la mission est de renforcer la réglementation, les politiques et les pratiques dans son champ d'action à l'échelle mondiale. Il constitue également un lieu de débat où les banques centrales peuvent suivre et analyser ensemble les évolutions en matière de paiement, de compensation, de règlement et de déclaration sur l'ensemble des juridictions et au sein de chacune d'elles, et coopérer, dans tous ces domaines, sur le plan de la surveillance, des politiques à suivre et des questions opérationnelles, notamment en ce qui concerne la fourniture de services de banque centrale. Le CPIM est présidé par Benoît Cœuré, membre du directoire de la BCE.

Suivi de la mise en œuvre des normes relatives aux infrastructures de marchés financiers

Les *Principes pour les infrastructures de marchés financiers* (les Principes), publiés en avril 2012 par le CPIM et l'OICV, fixent les normes internationales applicables aux infrastructures de marchés financiers (IMF) d'importance systémique et précisent les responsabilités des autorités de surveillance ou de réglementation.

L'une des toutes premières priorités du CPIM est de veiller à la mise en œuvre de ces Principes. À cette fin, il opère un suivi en trois phases pour s'assurer de : la transposition des Principes dans la législation nationale (phase 1) ; la concordance et l'exhaustivité de la législation (phase 2) ; la concordance des résultats de l'application des Principes dans différentes juridictions (phase 3).

Phase 1 : en juin 2015, le CPIM et l'OICV ont publié une deuxième mise à jour du rapport d'évaluation de phase 1, qui montre que les 28 juridictions participantes continuent de faire des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre des Principes, en particulier s'agissant des mesures applicables aux dépositaires centraux de titres et aux systèmes de règlement de titres.

Phase 2 : en décembre 2015, le CPIM et l'OICV ont fait paraître un rapport d'évaluation de phase 2 sur la mise en œuvre des mesures applicables aux contreparties centrales (CC) et aux référentiels centraux en Australie. En novembre 2015, ils ont publié un rapport d'évaluation de phase 2 portant sur la concordance et l'exhaustivité de la réglementation nationale et sur les résultats de la mise en œuvre par les juridictions de la section des Principes portant sur les responsabilités des autorités.

Phase 3 : en juin 2015, le CPIM et l'OICV ont lancé une évaluation de phase 3 portant sur un sous-ensemble d'obligations relatives à la gestion du risque financier par les CC. L'évaluation analyse les pratiques en matière de gouvernance, de tests de résistance, de liquidité, de sûretés et de redressement adoptées par un certain nombre de CC opérant à l'échelle locale et mondiale qui compensent des produits dérivés négociés sur les marchés organisés et de gré à gré. Un rapport présentant les résultats de cette évaluation devrait être publié en 2016.

Résilience et redressement des CC

En avril 2015, le CBCB, le CPIM, le CSF et l'OICV sont convenus d'un plan de travail visant à coordonner leurs activités internationales respectives en matière de renforcement de la résilience globale, de plans de redressement et de résolubilité des CC, et à collaborer étroitement sur ces questions³. Ce plan de travail est également destiné à améliorer la compréhension des interdépendances entre les CC et leurs membres directs et indirects. Conjointement avec l'OICV, le CPIM est chargé de mener les travaux concernant le renforcement de la résilience et du redressement des CC, et il travaille en étroite collaboration avec les autres comités sur la résolution et les interdépendances des CC.

S'appuyant sur les enseignements du suivi de la mise en œuvre des Principes, le CPIM et l'OICV ont commencé leurs travaux sur le renforcement de la résilience et du redressement des CC mi-2015 et ils ont accordé une importance particulière à l'adéquation des normes existantes. Les conclusions de cette analyse devraient être publiées sous la forme d'un rapport consultatif en 2016.

Harmonisation des données sur les dérivés de gré à gré

En novembre 2014, le CPIM et l'OICV ont créé un groupe de travail chargé d'élaborer des recommandations sur l'harmonisation de certaines données relatives aux dérivés de gré à gré, comme la standardisation des identifiants attribués aux transactions et aux produits. Jusqu'à présent, ce groupe a publié des rapports consultatifs concernant les identifiants standardisés pour les transactions (*Harmonisation of the Unique Transaction Identifier*, août 2015), certaines données clés sur les dérivés de gré à gré (*Harmonisation of key OTC derivatives data elements (other than UTI and UPI) – first batch*, septembre 2015) et les identifiants standardisés pour les produits (*Harmonisation of the Unique Product Identifier*, décembre 2015). Il conduira de nouvelles consultations afin de s'acquitter de son mandat d'ici fin 2017.

Paiements de faible montant

Dans son rapport sur les monnaies électroniques, *Digital currencies*, publié en novembre 2015, le CPIM analyse l'effet, sur les marchés financiers et l'économie de façon générale, des monnaies électroniques, qui s'appuient sur des mécanismes de transfert décentralisés reposant sur la technologie des registres distribués.

Activités de correspondant bancaire

Publié en octobre 2015, le rapport consultatif du CPIM sur les activités de correspondant bancaire, intitulé *Correspondent banking*, examine des mesures techniques concernant les services de connaissance de la clientèle (*know-your-customer* – KYC) ; le recours accru à l'identifiant unique des entités juridiques (*legal entity identifier* – LEI) ; les mécanismes de partage de l'information ; et l'amélioration des messages de paiement. Il formule également quatre recommandations destinées au secteur et aux autorités.

Résistance des IMF aux attaques cybernétiques

Un rapport consultatif présentant les recommandations du CPIM à l'intention des IMF sur la cyberrésilience (*Guidance on cyber resilience for financial market infrastructure*) a été publié en novembre 2015, et la version finale de ce document est prévue

³ Voir <http://www.bis.org/cpmi/publ/d134b.pdf>.

pour 2016. Ces publications sont le prolongement du rapport du CPIM sur la cyberrésilience des IMF (*Cyber resilience in financial market infrastructures*), paru en novembre 2014, dans lequel le CPIM insistait sur la nécessité d'adopter une approche globale intégrée et de mettre en place une coopération internationale pour traiter de cette question. Son objectif est également de faire connaître les conséquences systémiques de ce type d'attaques. S'appuyant sur leurs travaux respectifs sur ce thème, le CPIM et l'OICV ont créé, en décembre 2014, un groupe de travail conjoint sur la cyberrésilience et les IMF, qui doit réfléchir à de nouvelles recommandations et recenser d'autres questions à étudier.

Aspects de l'inclusion financière relatifs aux paiements

Le CPIM et le Groupe de la Banque mondiale ont constitué, à la mi-2014, un groupe de travail conjoint chargé d'examiner les facteurs d'offre et de demande qui freinent l'inclusion financière au sein des systèmes et services de paiement, et de proposer des mesures pour remédier à ces problèmes. Un rapport consultatif intitulé *Payments aspects of financial inclusion* a été publié en septembre 2015. Il porte sur les aspects de l'inclusion financière relatifs aux paiements et définit les principes directeurs conçus pour aider les pays qui cherchent à renforcer l'inclusion financière sur leur marché par le biais des paiements. Un rapport final est prévu pour 2016.

Statistiques du Livre rouge

Après avoir lancé, en juin 2015, la révision de ses méthodes statistiques, le CPIM a publié, en décembre 2015, la mise à jour annuelle de ses statistiques sur les systèmes de paiement, de compensation et de règlement dans ses pays membres (*Statistics on payment, clearing and settlement systems in the CPIM countries*).

CPIM www.bis.org/cpmi

Comité des marchés

Le Comité des marchés, présidé par Guy Debelle, gouverneur adjoint de la Banque de Réserve d'Australie, offre aux hauts responsables de 21 grandes banques centrales la possibilité d'examiner ensemble l'évolution des marchés financiers et d'en évaluer les implications sur le fonctionnement du marché et sur les opérations de banque centrale.

Cette année, les thèmes des débats du Comité ont été largement déterminés par la divergence des paramètres de la politique monétaire des principales banques centrales et par l'évolution des marchés émergents. Parmi les thèmes abordés figuraient les taux directeurs négatifs ainsi que les conséquences des mesures de politique monétaire et des variations de change pour le fonctionnement du marché.

Outre l'évolution à court terme, le Comité des marchés s'est intéressé à des questions structurelles et opérationnelles de long terme, comme l'évolution de la structure du marché des titres du Trésor américain, la collecte d'informations sur le marché et la prestation de services de conservation et de services bancaires par les banques centrales.

Le Comité a lancé un projet spécial en mai 2015, consistant à créer un groupe de travail chargé de favoriser la mise en place d'un code de conduite mondial et unifié pour le marché des changes et de promouvoir l'adhésion aux nouveaux principes et normes. Ce travail est réalisé en collaboration avec un groupe d'intervenants de marché des grands centres financiers, tant dans les économies avancées que dans les

économies de marché émergentes. La version finale du code et des propositions visant à favoriser son respect devrait être disponible en mai 2017.

En janvier 2016, le Comité a organisé, notamment à l'intention du secteur privé, un séminaire sur les projets menés par le secteur en vue de créer des dispositifs de compensation et d'exécution indépendants pour les ordres servant à définir les prix de référence (*fix orders* – ordres passés au fixing) sur le marché des changes.

Le rapport du Comité consacré au négoce électronique sur les marchés de titres à revenu fixe (*Electronic trading in fixed income markets*), publié en janvier 2016, analyse la façon dont le négoce électronique a transformé la structure des marchés des titres à revenu fixe, notamment la détermination des prix et la nature de la fourniture de liquidités. Il montre que le négoce électronique a soutenu la forte croissance du négoce algorithmique et à haute fréquence dans les segments les plus liquides. Des modes et des protocoles de négoce innovants se sont multipliés et de nouveaux acteurs sont apparus sur le marché.

Comité des marchés : www.bis.org/markets

Groupe sur la gouvernance des banques centrales

Le Groupe sur la gouvernance des banques centrales constitue un forum dans lequel les gouverneurs peuvent échanger des points de vue sur les missions et le mode de fonctionnement de leurs institutions. Ses travaux sont axés sur le cadre institutionnel et organisationnel dans lequel les banques centrales conduisent leurs politiques monétaires et financières, notamment sur leurs fonctions, leur indépendance et leurs structures décisionnelles. Présidé par Zeti Akhtar Aziz, gouverneur de la Banque centrale de Malaisie, ce groupe est composé des gouverneurs de neuf banques centrales.

Les débats s'appuient sur des informations fournies par le Réseau de gouvernance, qui comprend une cinquantaine de banques centrales membres de la BRI. Les données sur la conception institutionnelle et la gouvernance recueillies par le biais de ce Réseau ainsi que d'autres résultats de recherche sont mis à la disposition des responsables de banque centrale. Certains travaux sont publiés.

Durant l'année écoulée, le Groupe sur la gouvernance des banques centrales s'est réuni à plusieurs reprises, lors des rencontres bimestrielles de la BRI, pour examiner différents sujets comme l'évolution des politiques de soutien de liquidité et leurs fondements juridiques ; les raisons pour lesquelles les banques centrales pourraient créer des postes de direction sur le modèle du poste de directeur général existant dans le secteur privé ; les questions posées par la modification de la législation sur les banques centrales ; et la commande par les banques centrales d'évaluations spécifiques de leurs performances et de leurs dispositifs. Les informations et idées ainsi recueillies aident les banques centrales à évaluer l'efficacité de leurs propres dispositifs ainsi que les autres méthodes possibles.

Groupe sur la gouvernance des banques centrales : www.bis.org/cbgov

Comité Irving Fisher sur les statistiques de banque centrale

Le Comité Irving Fisher sur les statistiques de banque centrale est une instance où les économistes et statisticiens de banque centrale examinent des questions statistiques relatives à la stabilité monétaire et financière. Placé sous l'égide de la communauté internationale des banques centrales, il est hébergé par la BRI et travaille en

association avec l'Institut international de statistique. Le Comité Irving Fisher, qui compte 83 membres institutionnels, regroupe la quasi-totalité des banques centrales actionnaires de la BRI. Il est présidé par Turalay Kenç, sous-gouverneur de la Banque centrale de la République de Turquie.

Le Comité Irving Fisher a mené à bien différents projets durant l'année écoulée avec le soutien de ses membres et de plusieurs organisations internationales. Il a, en particulier, participé à l'initiative du G20 sur le déficit d'information visant à améliorer les statistiques économiques et financières. L'une des importantes réalisations de l'année 2015 a été la rédaction d'un document de référence offrant une vue d'ensemble des questions méthodologiques et pratiques relatives à la consolidation des données concernant les groupes d'entreprises (*Consolidation and corporate groups: an overview of methodological and practical issues*). Ce document s'appuie sur les conclusions d'un séminaire du Comité Irving Fisher qui portait sur les différentes approches permettant de saisir les positions financières (approche locale/pays de résidence et approche nationale/mondiale). Publié par l'Inter-Agency Group on Economic and Financial Statistics (IAG), ce rapport répond à l'une des recommandations de l'initiative du G20 sur le déficit d'information, qui préconisait de s'intéresser au suivi et à la mesure des expositions transfrontières des entreprises.

Une autre recommandation de l'initiative du G20 sur le déficit d'information vise à développer et améliorer les comptes financiers sectoriels. À cette fin, le Comité Irving Fisher a continué d'organiser des séminaires régionaux pour les banques centrales, comme celui qui s'est tenu début 2016 à la Banque d'Algérie pour les banques africaines. Enfin, en réponse à une troisième recommandation du G20, le Comité Irving Fisher a assuré le suivi de la problématique du partage de données entre autorités statistiques et prudentielles, ainsi que de l'instauration de bonnes pratiques en la matière.

Par ailleurs, le Comité a poursuivi ses travaux sur la stabilité financière et les questions de balance des paiements, ainsi que sur d'autres sujets intéressant la communauté statistique des banques centrales. Ainsi, à la suite de la publication d'un de ses bulletins consacré aux indicateurs en matière d'inclusion financière, le Comité a réalisé, en 2015, une enquête auprès de ses membres pour recenser les pratiques nationales et les projets dans ce domaine. Il a également publié deux rapports évaluant l'expérience et l'intérêt des banques centrales concernant l'exploitation de mégadonnées et leur utilisation du format SDMX (*Statistical Data and Metadata Exchange*) pour l'échange de données et métadonnées.

Parmi les réunions organisées par le Comité Irving Fisher figurent notamment le séminaire sur l'évaluation des flux de capitaux internationaux après la crise, préparé en coopération avec la Banque centrale du Brésil et le Centre d'études monétaires pour l'Amérique latine (CEMLA), et, conjointement avec Narodowy Bank Polski (la banque centrale de Pologne), le séminaire sur la combinaison des données micro et macro pour analyser la stabilité financière. Enfin, il a organisé plusieurs sessions du 60^e Congrès mondial bisannuel de l'Institut international de statistique (IIS), qui s'est tenu en 2015, sur des thèmes comme les sources des statistiques sur les dérivés des banques centrales et leur utilisation par ces institutions ; l'amélioration des statistiques sur la dette publique ; le recours des banques centrales à des enquêtes, le développement et l'amélioration des comptes sectoriels ; et l'utilisation de microdonnées à différentes fins.

Comité Irving Fisher : www.bis.org/ifc

Institut pour la stabilité financière

L'Institut pour la stabilité financière (ISF) a pour mission d'aider les autorités de contrôle du monde entier à renforcer leurs systèmes financiers en diffusant les normes financières internationales. Pour cela, l'ISF mène différentes activités : réunions de haut niveau ; réunions sur les grandes orientations et la mise en œuvre des politiques ; séminaires et conférences ; développement de FSI Connect, outil d'information et de formation en ligne ; et suivi de la mise en œuvre des normes de Bâle dans les juridictions non membres du Comité de Bâle.

Réunions de haut niveau

Conjointement avec le Comité de Bâle, l'ISF organise des réunions de haut niveau dans toutes les grandes régions du monde. Destinées aux sous-gouverneurs des banques centrales et aux responsables des autorités de contrôle, ces réunions sont axées sur les normes bancaires de portée mondiale, les grandes tendances financières émergentes et les questions d'application au niveau régional. En 2015, 286 responsables du contrôle bancaire en Afrique, en Amérique latine, en Asie-Pacifique, en Europe centrale et orientale ainsi qu'au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont assisté à ces réunions.

Les principaux thèmes traités cette année incluent les travaux du Comité de Bâle visant à atténuer la variabilité des actifs pondérés des risques entre les banques par l'amélioration des approches standards ; les effets de Bâle III sur les modèles opérationnels des banques ; la gouvernance et la culture d'entreprise des banques ; la nouvelle norme relative à la capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss-Absorbing Capacity* – TLAC) établie par le CSF ; et les risques cybernétiques émergents dans le secteur financier.

Réunions sur les grandes orientations et la mise en œuvre des politiques

En 2015, l'ISF a instauré des réunions sur les grandes orientations et la mise en œuvre des politiques destinées aux hauts responsables qui jouent un rôle clé dans le processus décisionnel de mise en œuvre des réformes réglementaires à l'échelle nationale (c'est-à-dire les chefs de division ou de département des autorités financières). Il vise à offrir un espace permettant d'examiner les questions prudentielles et les politiques en rapport avec les nouveaux aspects du dispositif Bâle III. Les premières réunions, qui se sont tenues à Lima et à Hong-Kong, étaient axées sur la révision de l'approche standard du risque de crédit.

Conférences et séminaires

Ces rencontres permettent aux autorités de contrôle du monde entier de discuter des principaux aspects de la réglementation et de la supervision du secteur financier. Ils portent sur le secteur bancaire, l'assurance ou des sujets transversaux.

Concernant le secteur bancaire, l'ISF a organisé 30 séminaires et conférences en 2015, dont 10 en Suisse et 20 dans d'autres juridictions, en partenariat avec 14 groupes prudentiels régionaux⁴. Parmi les principaux thèmes abordés cette année

⁴ Afrique : Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) ; Institut de gestion macroéconomique et financière de l'Afrique orientale et australe (MEFMI) ; Amériques : Association des contrôleurs bancaires des Amériques (ASBA) ; Centre d'études monétaires pour l'Amérique latine (CEMLA) ; Groupe des autorités de contrôle bancaire des Caraïbes (CGBS) ; Asie et Pacifique : Groupe de travail de l'Executives' Meeting of East Asia Pacific Central Banks (EMEAP) sur le contrôle bancaire ;

figuraient les méthodes prudentielles et les pratiques des banques en matière de test de résistance ; les approches prudentielles concernant les banques d'importance systémique régionales et nationales ; la gestion et le contrôle du risque de liquidité ; ainsi que la mise en œuvre du volant de fonds propres contracyclique de Bâle III.

L'ISF a, par ailleurs, tenu huit séminaires sur la surveillance prudentielle des activités d'assurance, dont cinq en collaboration avec l'AICA. Les principaux sujets portaient sur les nouvelles normes de solvabilité et de fonds propres imposées aux assureurs, le dispositif encadrant les compagnies d'assurance d'importance systémique mondiale (CAISm) et le nouveau régime de résolution des assureurs. L'ISF, en collaboration avec l'AICA, a également tenu un séminaire virtuel qui a réuni 189 contrôleurs d'assurance de 59 juridictions. Il comportait une série de sept sessions en ligne et s'appuyait sur plusieurs modules de formation FSI Connect portant sur les principaux aspects du contrôle de l'assurance.

Enfin, l'ISF a organisé en 2015 deux événements sur des thèmes transversaux conjointement avec deux autres organisations, l'OICV et l'IADI. Le premier portait sur des questions transversales relatives au portefeuille de négociation, aux infrastructures de marché et à la culture de conformité. Quant à l'évènement organisé en collaboration avec l'IADI, il était axé sur les problèmes actuels et émergents en matière de résolution bancaire, de gestion des crises et de protection des dépôts.

Au total, quelque 1 544 banquiers centraux et superviseurs du secteur financier ont assisté aux conférences et aux séminaires de l'ISF.

FSI Connect

FSI Connect propose plus de 260 modules de formation couvrant un large éventail de sujets en rapport avec la mise en œuvre des exigences prudentielles et la politique de réglementation. Il compte environ 10 000 abonnés travaillant pour plus de 300 banques centrales et autres autorités financières publiques.

En 2015, l'ISF a publié 29 modules de formation, nouveaux ou actualisés, sur des sujets tels que le ratio de levier ; l'approche standard du risque de contrepartie ; l'audit externe ; les nouvelles normes comptables sur la dépréciation des instruments financiers ; la réglementation et la supervision des marchés de l'assurance eu égard à l'inclusion ; la norme mondiale de fonds propres et la valorisation au prix du marché pour les CAISm ; et les principes fondamentaux pour des systèmes efficaces de protection des dépôts (*Core principles for effective deposit insurance systems*).

Suivi de la mise en application des normes de Bâle dans les juridictions non membres du Comité de Bâle

L'Institut pour la stabilité financière mène des enquêtes annuelles auprès des juridictions non membres du Comité de Bâle sur la mise en application du dispositif de Bâle III. Les résultats sont publiés dans le cadre du rapport annuel du Comité de Bâle aux dirigeants du G20. Les résultats de l'enquête de 2015 montrent que la mise

South East Asian Central Banks (SEACEN) ; Forum des autorités de contrôle bancaire des pays du SEANZA (South East Asia, New Zealand, Australia) ; Europe : Autorité bancaire européenne (ABE) ; Groupe des contrôleurs bancaires d'Europe centrale et orientale (BSCEE) ; Moyen-Orient : Comité des autorités de contrôle bancaire du Conseil de coopération des pays arabes du Golfe (CCG) ; Fonds monétaire arabe (FMA) ; Autres : Groupe des superviseurs bancaires francophones (GSBF) ; Groupe des superviseurs des centres financiers internationaux (GIFCS).

en œuvre de Bâle III était engagée ou achevée dans 121 juridictions, membres et non membres du Comité de Bâle⁵.

Institut pour la stabilité financière : www.bis.org/fsi

Activités des associations hébergées par la BRI

La présente section passe en revue les principales activités menées, en 2015/16, par les trois associations qui ont leur secrétariat au siège de la BRI, à Bâle.

Conseil de stabilité financière

Le Conseil de stabilité financière (CSF) coordonne, au niveau international, l'action des autorités financières nationales et des organismes internationaux de normalisation, avec pour objectif le renforcement de la stabilité financière. À cette fin, il formule des principes directeurs pour le secteur financier et promeut leur mise en œuvre. Le mandat du CSF, les membres qui le composent ainsi que le cadre de travail de ses comités et de sa gestion sont présentés dans le rapport d'activité du CSF. Il est présidé par Mark Carney, Gouverneur de la Banque d'Angleterre.

Cette année, le CSF a poursuivi ses travaux d'élaboration de nouvelles normes visant à remédier aux causes de la crise financière, intensifié ses travaux d'analyse relatifs à la mise en œuvre et aux effets de ces réformes et continué de surveiller l'émergence de vulnérabilités dans le système financier.

Réduire l'aléa moral relatif aux établissements financiers d'importance systémique

Le CSF a finalisé des éléments importants de son programme de travail sur le risque subjectif (ou aléa moral) posé par les établissements financiers d'importance systémique (EFISm).

Résolution des défaillances des EFIS. En novembre 2015, le CSF a publié la version finale de sa norme minimale de capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss-Absorbing Capacity – TLAC*). Cette norme vise à ce que tout EBISm en difficulté dispose d'une capacité suffisante d'absorption des pertes et de recapitalisation pour que les autorités puissent procéder à une résolution ordonnée qui minimise tout impact sur la stabilité financière, qui maintienne la continuité des fonctions critiques et qui évite le recours aux deniers publics.

Dans ses principes pour une validité transfrontière des procédures de résolution (*Principles for Cross-border Effectiveness of Resolution Actions*), publié en novembre 2015, le CSF a énoncé des principes relatifs aux mécanismes législatifs et contractuels que les juridictions devraient envisager d'intégrer dans leurs cadres légaux afin de donner une portée transnationale à leurs procédures de résolution. Le même mois, il a publié des orientations sur la coopération et l'échange d'information entre autorités de contrôle membres de groupes de gestion de crise concernant des

⁵ Toute juridiction ayant effectivement mis en œuvre ou ayant élaboré des mesures visant à mettre en œuvre au moins une sous-section de Bâle III est considérée comme engagée dans le processus de mise en œuvre. « Mise en œuvre » renvoie ici à une modification de la législation, des règles et des documents officiels d'une juridiction.

EFISm et autorités de juridictions accueillant des implantations systémiques d'un EFISm et non représentées dans les groupes de gestion de crise.

En novembre 2015, le CSF a publié un rapport d'étape au G20 sur ses travaux consacrés à la résolution. Le rapport présente les résultats du premier cycle d'évaluation du processus RAP (*Resolvability Assessment Process*) et les travaux en cours visant à favoriser l'application intégrale des éléments clés des régimes de résolution des établissements financiers (*Key Attributes of Effective Resolution Regimes for Financial Institutions*). Le même mois, il a publié des documents consultatifs portant sur le financement lors d'une résolution, les accords permettant de faciliter la continuité opérationnelle dans ce type de situation et les stratégies efficaces de résolution des compagnies d'assurance d'importance systémique mondiale (CAISm). En mars 2016, le CSF a publié sa deuxième évaluation mutuelle thématique des régimes de résolution des banques dans les juridictions membres du CSF.

En juillet 2015, le CSF a annoncé qu'il attendrait les conclusions des travaux sur les risques d'instabilité financière posés par les activités de gestion d'actifs pour établir la version définitive des méthodologies d'évaluation visant à répertorier les établissements financiers d'importance systémique mondiale qui ne sont ni des banques, ni des compagnies d'assurance. Cette décision laisse plus de temps pour analyser ces activités et permettra au CSF de s'appuyer sur davantage d'éléments pour décider des prochaines mesures à prendre en ce qui concerne la nouvelle méthodologie d'évaluation.

Le CSF, le CBCB, le CPIM et l'OICV ont poursuivi leurs travaux visant à renforcer la résilience, la définition de plans de redressement et la résolvabilité des chambres de compensation.

Recensement des EFIS et capacité additionnelle d'absorption des pertes. Le CSF a publié de nouvelles listes des EBISm et des CAISm en novembre 2015. Le même mois, l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) a soumis à consultation une révision de la méthodologie d'évaluation des CAISm et des modifications apportées à la définition des activités non assurantielles et non traditionnelles. Ces travaux contribueront à mettre au point une nouvelle méthodologie CAISm à même de couvrir de façon adéquate tous types d'activités d'assurance et de réassurance et autres activités financières des compagnies d'assurance d'envergure mondiale. Cette nouvelle méthodologie devrait être utilisée pour établir la liste des CAISm en 2016.

En octobre 2015, l'AICA a publié la première version de son exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes à appliquer aux CAISm, approuvée par la réunion plénière du CSF en septembre.

Intensification de la surveillance prudentielle. En mai 2015, le CSF a publié une évaluation mutuelle thématique des cadres et des approches réglementaires applicables aux banques d'importance systémique. Celle-ci a conclu que les autorités nationales avaient pris des mesures importantes pour accroître l'efficacité de la surveillance prudentielle. D'autres mesures sont nécessaires pour améliorer encore cette efficacité notamment en renforçant la coopération prudentielle transfrontière.

Améliorer le fonctionnement des marchés dérivés de gré à gré

En novembre 2015, le CSF a publié son dixième rapport d'étape sur la mise en œuvre des réformes des marchés dérivés de gré à gré. Le même mois, il a également fait paraître une évaluation mutuelle thématique sur la déclaration des transactions de gré à gré. Celle-ci a montré que, si des progrès satisfaisants avaient été accomplis

dans la mise en œuvre de ces exigences, de nouveaux efforts devraient être déployés pour que les données recueillies par les référentiels centraux puissent être effectivement utilisées par les autorités de réglementation, notamment en s'attaquant aux obstacles légaux à la déclaration et à l'accès aux données.

Transformer le secteur bancaire parallèle en finance de marché résiliente

En novembre 2015, le CSF a publié son cinquième rapport de suivi du secteur bancaire parallèle, qui comportait une nouvelle approche de la « fonction économique » fondée sur les activités dans le but de cibler plus précisément les segments du secteur financier non bancaire où des risques liés au secteur bancaire parallèle pourraient émerger, exigeant une réaction adaptée de la part des pouvoirs publics. Ce rapport a été publié en même temps qu'un rapport d'étape sur les travaux du CSF consacrés aux moyens de transformer le secteur bancaire parallèle en finance de marché résiliente (*Transforming Shadow Banking into Resilient Market-based Finance*). Le même mois, afin de prévenir les risques d'instabilité financière, le CSF a également fait paraître la version finale de ses recommandations concernant les décotes applicables aux opérations de financement sur titres non compensées centralement entre entités du secteur non bancaire.

En novembre 2015, le CSF a également publié des normes et procédures relatives à la collecte et l'agrégation, à l'échelle mondiale, de données sur les opérations de financement sur titres (*Standards and Processes for Global Securities Financing Data Collection and Aggregation*). Le document expose en détail les améliorations à apporter à la collecte de données sur le marché des opérations de financement sur titres dans le but d'obtenir une vision plus globale et récente de l'évolution de ces marchés et, partant, de mieux détecter les risques d'instabilité financière.

Mesures visant à réduire le risque de comportement répréhensible

Le CSF a coordonné plusieurs axes de travail portant sur les comportements répréhensibles dans le secteur financier et il a rendu un rapport d'étape au G20 en novembre 2015. Il s'agissait notamment d'examiner si les réformes des incitations engagées après la crise sont suffisantes pour réduire le risque de comportement répréhensible, et si de nouvelles mesures sont nécessaires pour améliorer les normes internationales de conduite sur les marchés des titres à revenu fixe, des produits de base et des changes, comme l'amélioration de l'intégrité et de la fiabilité des indices de référence. Le CSF fera le point sur le recours à des dispositifs de gouvernance et à divers outils de rémunération pour prévenir le risque de comportement répréhensible lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement du G20, en septembre 2016.

En juillet 2015, le CSF a publié un rapport d'étape sur les mesures que les autorités prennent actuellement pour réformer les taux d'intérêt de référence dans les principales monnaies. Elles visent notamment à améliorer les grands taux d'intérêt de référence (comme le Libor, l'Euribor et le Tibor) ainsi que l'élaboration et l'adoption de taux d'intérêt de référence quasiment sans risque dans plusieurs juridictions. Le CSF a également publié, en octobre 2015, un rapport d'étape sur les réformes des indicateurs de référence pour les taux de change.

Remédier au recul des activités de correspondant bancaire

Le CSF s'est penché sur l'étendue et les causes de l'abandon par les banques des activités de correspondant bancaire, et les conséquences pour les juridictions concernées. Le rapport au G20 sur les actions engagées pour évaluer le recul des activités de correspondant bancaire et les mesures prises pour y remédier (*Report to*

the G20 on actions taken to assess and address the decline in correspondent banking), publié en novembre 2015, présente un plan en quatre points qui sera mis en œuvre en partenariat avec d'autres organisations. Il s'agira d'étudier plus en détail les causes de ce recul et ses effets sur l'inclusion et la stabilité financière, de préciser les attentes réglementaires, notamment au moyen de nouvelles orientations formulées par le Groupe d'action financière internationale (GAFI), de soutenir le développement des capacités nationales dans les juridictions d'origine des banques clientes concernées et de renforcer les outils permettant la mise en œuvre des procédures de vigilance des correspondants bancaires.

Pallier le déficit d'information

En septembre 2015, le Fonds monétaire international (FMI) et le CSF ont publié leur sixième rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'initiative du G20 sur le déficit d'information (*Sixth progress report on the implementation of the G-20 data gaps initiative*), qui montre que des progrès importants ont été accomplis pour remédier aux lacunes recensées après la crise financière. Ils ont proposé de mettre en place une seconde phase à horizon de cinq ans, assortie d'objectifs plus spécifiques favorisant le flux permanent de statistiques de qualité servant à étayer l'action publique. Cette décision a été approuvée par le G20.

Améliorer la transparence grâce à un identifiant unique des entités juridiques

Le système mondial d'identification des entités juridiques (*legal entity identifier – LEI*) consiste à attribuer aux parties à une transaction financière un identifiant unique à l'échelle mondiale. Plus de 415 000 entités dans 195 pays ont reçu des identifiants uniques pour réaliser leurs transactions financières. Les autorités de plusieurs juridictions membres du CSF utilisent déjà le LEI à l'appui de certaines mesures réglementaires, comme indiqué dans le rapport d'étape du Comité de surveillance réglementaire du LEI (*The Global LEI System and regulatory uses of the LEI*). Le CSF assure le secrétariat de ce Comité et continuera à promouvoir l'utilisation du LEI pour soutenir les mesures réglementaires et la qualité des données.

Renforcer les normes comptables

Le CSF apporte son appui aux activités du forum international des régulateurs indépendants de l'audit (International Forum of Independent Audit Regulators – IFIAR) aux fins de l'amélioration de la qualité de l'audit. En septembre 2015, il a publiquement fait part de son soutien aux travaux conduits par l'IFIAR avec six grands cabinets d'audit en vue de renforcer l'homogénéité de la qualité de l'audit dans les EBISm.

Groupe de travail sur l'amélioration de l'information (Enhanced Disclosure Task Force – EDTF)

L'EDTF est une initiative du secteur privé destinée à améliorer les pratiques des grandes banques quant à la divulgation des informations sur les risques. Le groupe a publié des principes et recommandations sur le sujet et il a conduit trois enquêtes annuelles sur le niveau et la qualité de leur mise en œuvre au vu des rapports annuels publiés par les plus grandes banques. Les résultats de la dernière enquête, qui montre que d'importants progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de ces recommandations, sont parus en décembre 2015.

À la demande du CSF, l'EDTF a publié, en décembre 2015, un rapport consacré à l'incidence de l'approche adoptée en matière de pertes de crédit attendues sur la divulgation d'informations relatives aux risques par les banques (*Impact of Expected Credit Loss Approaches on Bank Risk Disclosures*). Ce rapport recommande des modifications en matière d'information financière que les banques devront adopter lorsqu'elles appliqueront les nouvelles normes comptables relatives aux pertes de crédit attendues.

L'EDTF s'est acquitté du mandat qui lui avait été confié et le groupe de travail a été formellement dissous.

Groupe de travail sur la communication financière relative au changement climatique (Task Force on Climate-related Financial Disclosure – TCFD)

En décembre 2015, le CSF a créé le TCFD, qui vise à favoriser la communication, à titre volontaire, d'informations comparables par les entreprises sur leurs risques financiers liés au changement climatique. Ces informations seraient utilisées pour renseigner emprunteurs, compagnies d'assurance, investisseurs et autres parties prenantes. Ce groupe de travail étudiera les risques physiques, de responsabilité et de transition associés au changement climatique, et déterminera ce qui constitue une communication financière utile en la matière. Le CSF a annoncé la composition initiale du groupe de travail en janvier 2016. Ce dernier a présenté son rapport de phase 1 au CSF en mars.

Structures de financement des entreprises et incitations

Le CSF a coordonné des travaux portant sur les facteurs qui déterminent la structure des passifs des entreprises, axés sur les conséquences pour la stabilité financière. Le rapport au G20 a mis l'accent sur la croissance de la dette des entreprises non financières dans de nombreux pays ces 15 dernières années, qui s'est accélérée dans les EME depuis la crise financière.

Suivre la mise en œuvre et les effets des réformes

Le suivi de la mise en œuvre des normes et l'analyse des effets des réformes du G20 sont des composantes essentielles du travail du CSF. En novembre 2015, le CSF a publié son premier rapport annuel au G20 sur la mise en œuvre et les effets des réformes de la réglementation financière. D'après ses conclusions, les progrès accomplis ont été réguliers mais inégaux. L'effet le plus tangible des réformes a été le renforcement de la résilience du secteur bancaire, obtenu tout en maintenant l'offre globale de crédit à l'économie réelle.

Outre ses rapports d'étape réguliers, le CSF suit la mise en œuvre et le respect des normes et des politiques financières internationales par le biais de son programme d'évaluation mutuelle. Au cours de l'année écoulée, le CSF a publié l'évaluation mutuelle de l'Arabie Saoudite, de la Chine et de la Turquie, ainsi que, en mai 2015, une évaluation thématique sur les cadres et approches prudentiels applicables aux EBIS. Durant l'année, il a entrepris l'évaluation mutuelle de l'Inde et une évaluation thématique sur le secteur bancaire parallèle.

CSF : www.fsb.org

Association internationale de protection des dépôts

L'Association internationale de protection des dépôts (*International Association of Deposit Insurers – IADI*) est l'instance mondiale de normalisation des systèmes de garantie des dépôts. Elle contribue à la stabilité des systèmes financiers en formulant des normes et des recommandations pour des systèmes efficaces de protection des dépôts et en favorisant la coopération internationale entre organismes de garantie des dépôts, autorités chargées de la résolution des défaillances bancaires et autres acteurs du filet de sécurité.

L'IADI rassemble 102 organisations, dont 80 sont des organismes de protection des dépôts, membres à part entière, 9 sont des banques centrales et superviseurs bancaires, qui participent en qualité de membres associés, et 13 sont des partenaires institutionnels. Ainsi, près de 70 % des juridictions dotées d'un système formalisé de protection des dépôts sont membres de l'IADI.

En 2015, Thomas M. Hoenig, Vice-président de la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) des États-Unis, a été nommé président de l'association et président de son Conseil exécutif pour succéder à Jerzy Pruski, président du directoire du Fonds polonais de garantie bancaire.

Objectifs stratégiques

L'IADI a révisé ses objectifs stratégiques pour 2015–2018 et adopté trois nouveaux objectifs : promouvoir le respect de ses principes pour des systèmes efficaces de protection des dépôts (les « Principes fondamentaux » – *Core Principles for Effective Deposit Insurance Systems*), renforcer la recherche et l'élaboration de politiques sur la protection des dépôts, et fournir une assistance technique aux membres de l'IADI pour moderniser et perfectionner leurs systèmes.

Les Principes fondamentaux de l'IADI, qui font partie des critères définis par le CSF en matière de solidité des systèmes financiers, sont utilisés dans le programme commun d'évaluation du secteur financier (*Financial Sector Assessment Program – FSAP*) du FMI et de la Banque mondiale.

Après avoir mis à jour ses Principes fondamentaux en 2014, l'IADI a entrepris l'actualisation de son manuel d'évaluation des Principes fondamentaux (*Core Principles Assessment Handbook*). Ce manuel permet une interprétation et une compréhension correctes de chaque Principe lors du processus d'évaluation au regard des normes de l'IADI.

À l'appui de ses objectifs stratégiques, l'Association a lancé un examen de sa structure de gouvernance et de ses mécanismes de financement, en mettant particulièrement l'accent sur la construction d'un modèle à long terme pour financer les initiatives prévues de l'IADI en matière d'élaboration des politiques et d'assistance technique.

Conférences et événements internationaux de l'IADI

La troisième conférence de recherche bisannuelle de l'IADI, qui s'est déroulée en juin 2015 au siège de la BRI, à Bâle, a offert aux chercheurs et aux acteurs du filet de sécurité la possibilité de développer leurs connaissances sur de nombreux enjeux auxquels sont confrontés les actuels organismes de protection des dépôts.

En septembre 2015, l'IADI et l'Institut pour la stabilité financière (ISF) ont tenu conjointement leur cinquième séminaire, sur la résolution des défaillances bancaires,

la gestion des crises et la protection des dépôts. Depuis 2008, l'IADI, en collaboration avec l'ISF, a produit huit modules de formation en ligne sur les systèmes de protection des dépôts.

La gestion des crises et les difficultés que rencontrent les organismes de garantie des dépôts lorsqu'ils sont face à une crise imminente constituaient le thème principal de la 14^e Conférence annuelle de l'IADI, qui s'est tenue à Kuala Lumpur, en Malaisie, en octobre 2015.

L'IADI a également accueilli des séminaires mondiaux et régionaux dans une grande variété de lieux sur des thèmes sélectionnés à l'issue d'une enquête auprès de ses membres : collecte de ressources, gestion des demandes de remboursement, cadres juridiques, protection des dépôts dans les systèmes financiers islamiques et systèmes intégrés de protection des dépôts.

IADI : www.iadi.org

Association internationale des contrôleurs d'assurance

L'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) est l'organisme international qui élabore des normes de contrôle pour le secteur de l'assurance. Sa mission est de promouvoir l'efficacité et la cohérence mondiale du contrôle du secteur et de contribuer à la stabilité financière mondiale, de sorte que les assurés bénéficient de marchés de l'assurance équitables, sûrs et stables. Victoria Saporta, Directrice de la politique financière de l'Autorité de réglementation prudentielle, filiale de la Banque d'Angleterre, préside le Comité exécutif de l'AICA.

ComFrame

Depuis 2011, l'AICA s'emploie à mettre au point un cadre commun de contrôle des grands groupes d'assurance actifs à l'international (*internationally active insurance groups* – IAIG), ComFrame. Ce dernier prévoit un ensemble d'exigences prudentielles internationales visant à améliorer l'efficacité du contrôle de ces groupes. Ces exigences complètent les Principes fondamentaux de l'assurance. La phase de test lancée en 2014 se poursuivra jusqu'en 2019, date à laquelle est prévue l'adoption formelle de ComFrame. Les membres de l'AICA commenceront à l'appliquer peu après.

En février 2016, l'AICA a terminé l'étude d'impact sur le terrain relative aux exigences qualitatives applicables aux groupes d'assurance internationaux prévues dans ComFrame. Cette phase portait sur les structures juridiques et de direction, ainsi que sur la gouvernance et la gestion des risques de l'entreprise. Les résultats de ces tests seront pris en compte dans les prochaines versions, qui seront soumises à consultation publique en 2016.

Méthodologie d'évaluation des compagnies d'assurance d'importance systémique mondiale

Les compagnies d'assurance d'importance systémique mondiale (CAISm) sont des entreprises d'assurance dont les difficultés financières ou la défaillance perturberaient gravement le système financier et l'activité économique. Pendant toute l'année 2015 et au début de l'année 2016, l'AICA a mené à bien son premier examen triennal de la méthodologie d'évaluation de 2013 utilisée par le CSF pour désigner les CAISm et, en novembre 2015, elle a publié un document consultatif tenant compte des améliorations apportées à la suite de l'application de la méthodologie d'évaluation

initiale. L'AICA devrait approuver une nouvelle méthodologie au cours de l'année 2016.

Norme mondiale de fonds propres pour le secteur de l'assurance

En novembre 2015, l'AICA a adopté la première version de son exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes à appliquer aux CAISm, que les chefs d'État et de gouvernement du G20 ont ensuite approuvée. Il convient de noter que le Comité exécutif de l'AICA et le CSF avaient préalablement approuvé ces exigences en octobre 2015.

En septembre 2015, les groupes de travail de l'AICA ont achevé la deuxième étude annuelle d'impact sur le terrain en vue de la définition des deux premières normes de fonds propres pour le secteur de l'assurance : l'exigence de fonds propres de base et l'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes applicable aux CAISm. Ces groupes de travail ont également préparé une étude d'impact sur le terrain et une consultation sur la norme de fonds propres qui devraient être lancées respectivement en mai 2016 et en juillet 2016.

Principes fondamentaux de l'assurance

Les Principes fondamentaux de l'assurance mis au point par l'AICA constituent un cadre de réglementation et de contrôle du secteur de l'assurance accepté dans le monde entier. En novembre 2015, l'AICA a adopté une nouvelle version de plusieurs principes : Délivrance des agréments (Principe n° 4), Aptitude des personnes (Principe n° 5), Gouvernance d'entreprise (Principe n° 7), Gestion des risques et contrôles internes (Principe n° 8), Contrôle à l'échelle des groupes (Principe n° 23) et Coopération et coordination entre contrôleurs (Principe n° 25). Pour cela, l'AICA s'est appuyée sur des auto-évaluations et des examens collégiaux complets et elle a tenu compte des évolutions récentes concernant la supervision des groupes, la gouvernance d'entreprise, la gestion des risques ainsi que les normes et les recommandations publiées par d'autres organismes chargés de l'élaboration de normes.

Normes internationales de comptabilité et de vérification des comptes

Dans le cadre de la révision du principe fondamental de l'assurance n° 7 adoptée en novembre 2015, l'AICA a renforcé les attentes des autorités prudentielles vis-à-vis des conseils d'administration des compagnies d'assurance en matière de surveillance des procédures d'audit externe. L'AICA a également présenté au Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (*International Auditing and Assurance Standards Board – IAASB*) ses commentaires concernant sa proposition sur le renforcement de la qualité des audits dans l'intérêt général (*Enhancing audit quality in the public interest*).

Politique macroprudentielle et cadre de surveillance

En janvier 2016, l'AICA a publié l'édition 2015 de son rapport sur le marché mondial de l'assurance (*2015 Global Insurance Market Report*) qui analyse ce secteur sous l'angle du contrôle en mettant l'accent sur sa performance et les principaux risques. Ce rapport est un élément clé de la politique macroprudentielle et du cadre de surveillance de l'AICA. Il montre que le secteur mondial de l'assurance et de la réassurance est resté stable dans un contexte économique et financier difficile, marqué par la forte hausse des opérations de fusion-acquisition.

Documents d'aide aux contrôleurs

Durant l'année écoulée, l'AICA a publié des documents sur la réglementation et le contrôle des sociétés d'assurance captives, le risque relatif à la conduite de l'activité et sa gestion, et la conduite de l'activité dans les marchés de l'assurance inclusifs.

Auto-évaluations et revues collégiales

Au titre de son évaluation thématique approfondie des Principes fondamentaux de l'assurance, l'AICA a publié son rapport global sur les mesures de supervision en octobre 2015. Ce rapport comprenait une analyse des principes suivants : Contrôle et documents à soumettre à l'autorité de contrôle (Principe n° 9), Mesures préventives et correctives (Principe n° 10) et Mise en œuvre (Principe n° 11). Ses résultats permettent de mieux repérer les domaines où une révision des principes pourrait être envisagée et s'inscrivent dans les efforts de l'AICA en matière d'élaboration de normes et de leur application.

Protocole d'accord multilatéral

Les autorités de contrôle de l'assurance signataires du protocole d'accord multilatéral de l'AICA participent à un cadre mondial de coopération et d'échange d'information. Ce protocole fixe des normes minimales que les signataires doivent respecter. Ces derniers sont ainsi mieux à même de promouvoir la stabilité financière des opérations d'assurance transfrontières dans l'intérêt des consommateurs. Douze nouvelles autorités ont signé le protocole d'accord multilatéral, portant à 55 le nombre des juridictions signataires, lesquelles totalisent plus de 65 % du volume mondial des primes d'assurance.

Cadre de mise en œuvre coordonnée

Le cadre de mise en œuvre coordonnée (*Coordinated Implementation Framework*) guide l'exécution du programme de travail concernant la mise en application des normes de l'AICA. Sur l'année écoulée, l'AICA a fourni des formations en ligne à 177 nouveaux superviseurs issus de 46 juridictions, en partenariat avec l'ISF. L'association a également lancé une mise à jour de la Formation de base (*Core curriculum*) avec la Banque mondiale, poursuivi son programme de développement des capacités à l'échelle régionale avec la Banque asiatique de développement et collaboré avec l'Initiative Accès à l'assurance (*Access to Insurance Initiative*) pour accroître le développement des capacités dans les marchés de l'assurance inclusifs, question qui mobilise l'attention des organismes de normalisation dans le cadre du Partenariat mondial pour l'inclusion financière.

Association internationale des contrôleurs d'assurance : www.iaisweb.org

Analyse économique, recherche et statistiques

La BRI réalise des travaux approfondis d'analyse et de recherche économiques sur les questions de stabilité, monétaire et financière. Ces activités sont menées par le Département monétaire et économique (MED) au siège, à Bâle, et dans les Bureaux de représentation de la BRI à Hong-Kong RAS et à Mexico. La BRI compile et diffuse en outre des statistiques internationales sur les établissements financiers et les marchés. Par ses analyses économiques, ses travaux de recherche et ses statistiques, la BRI s'emploie à répondre aux besoins des autorités monétaires et prudentielles,

d'une part, en apportant un éclairage qui vise à faciliter la conduite de leurs politiques et, d'autre part, en leur fournissant des données.

Analyse et recherche dans le cadre du Processus de Bâle

Les analyses et les recherches de la BRI constituent une source d'informations essentielle tant pour les notes de référence des réunions que pour les travaux des Comités présents à Bâle et les publications de la Banque. Dans sa mission de recherche, le Département monétaire et économique s'emploie à trouver le meilleur équilibre entre deux impératifs : répondre aux enjeux du présent et faire preuve d'anticipation sur des questions qui s'avèreront cruciales à l'avenir.

La collaboration entre économistes de la BRI, universitaires et chercheurs des banques centrales du monde entier permet un dialogue stimulant. Afin de renforcer la collaboration avec des professionnels de haut niveau, la BRI a mis en place, en 2015, la bourse de recherche (Senior Research Fellowship) Alexandre Lamfalussy. Cette bourse vient compléter le programme d'accueil de professionnels ainsi que les bourses de recherche à l'intention des économistes des banques centrales (Central Bank Research Fellowship Programme – CBRF). En outre, la BRI a créé un comité consultatif composé d'universitaires distingués jouissant d'une solide réputation. Ce comité constitue un organe de réflexion indépendant, qui formule des avis sur la recherche et l'analyse à la BRI ; il établit des liaisons entre les domaines étudiés et offre un éclairage nouveau sur les thèmes de recherche examinés.

La BRI organise également des conférences et des ateliers qui réunissent hauts responsables, chercheurs et professionnels des marchés. La Conférence annuelle de la BRI constitue l'événement phare pour les gouverneurs des banques centrales. Sa 14^e édition s'est tenue en juin 2015. Axée sur les marchés financiers, elle a fait le bilan des enseignements tirés après la crise financière sur le fonctionnement de ces marchés et s'est interrogée sur l'évolution de ces marchés vers une nouvelle norme. En outre, les réunions semestrielles du réseau de recherche placé sous les auspices de la BRI (BIS Research Network) offrent l'occasion d'aborder des sujets macroéconomiques et financiers.

La majorité des analyses et des travaux de recherche de la BRI sont publiés sur le site web de la Banque (www.bis.org) ainsi que dans le Rapport annuel, le Rapport trimestriel et les séries *BIS Papers* et *BIS Working Papers*. Les économistes de la BRI publient également leurs travaux dans des revues spécialisées et autres publications externes.

Site consacré à la recherche à la BRI : www.bis.org/forum/research.htm

Thèmes de recherche

Conformément à la mission de la Banque, l'activité de recherche s'articule autour des questions de stabilité monétaire et financière. Elle met actuellement l'accent sur l'évolution de l'intermédiation financière, sur les nouveaux cadres de la politique en faveur de la stabilité monétaire et financière, ainsi que sur l'économie mondiale et les effets de contagion. Parmi les thèmes abordés cette année figuraient le développement des intermédiaires financiers non bancaires et ses conséquences sur le risque systémique ; l'efficacité des politiques monétaires actuelles ; la mauvaise allocation des ressources avant et après un boom ; les déterminants de la liquidité mondiale ; et le canal de la prise de risque relatif aux taux de change.

Les travaux sur l'intermédiation financière visent à comprendre les interactions entre institutions financières et marchés financiers. Ils s'appuient principalement sur l'analyse du fonctionnement des différents intermédiaires et des marchés. Leurs résultats permettent aux décideurs d'apprécier les évolutions de l'environnement en matière de stabilité financière et de politiques monétaires, à l'échelle nationale et internationale. Ils étayent également le suivi des vulnérabilités financières et des effets de contagion transfrontières, l'élaboration de la réglementation et de règles prudentielles, d'outils de gestion de crise et de techniques de résolution, ainsi que différents aspects des cadres de la politique monétaire, en particulier en matière de stratégie, de tactiques et d'application au quotidien.

Pendant l'année écoulée, la recherche dans ce domaine a notamment porté sur le comportement des gestionnaires d'actifs et d'autres intermédiaires financiers non bancaires, les effets de la politique monétaire sur la rentabilité des banques et les décisions de portefeuille des investisseurs à long terme, les facteurs déterminants des émissions d'emprunts à long terme, et les conséquences des taux d'intérêt négatifs sur le fonctionnement du marché.

Les travaux portant sur les dispositifs en faveur de la stabilité monétaire et financière mis en place après la crise visent à renforcer les bases analytiques des politiques des banques centrales. Le recours accru à des mesures non conventionnelles et la différence de plus en plus ténue entre les politiques en faveur de la stabilité (des prix, financière et macroéconomique) ont creusé, dans la politique des banques centrales, l'écart entre théorie et pratique.

Dans ce domaine, des projets spécifiques ont été menés durant l'année écoulée sur les questions suivantes : les effets du cycle du crédit sur l'allocation des ressources, les ratios d'endettement et du service de la dette comme moteurs des cycles financiers et enfin l'efficacité des politiques macroprudentielles et leur interaction avec la politique monétaire.

La recherche sur l'économie mondiale et les effets de contagion s'intéresse principalement aux effets que produit, sur la stabilité monétaire et financière, la forte intégration de l'économie mondiale, tant au niveau de la sphère réelle que financière. La notion de « liquidité mondiale », utilisée de plus en plus fréquemment tant par les universitaires que par les autorités, témoigne de l'importance de ces effets de contagion.

L'un des principaux thèmes de recherche cette année était le canal de la prise de risque eu égard aux taux de change. Parmi les autres questions étudiées figuraient les dilemmes que suscitent les emprunts en dollar pour les économies de marché émergentes, la dynamique des réserves internationales et des flux de capitaux, ainsi que la stabilité financière et les conséquences macroéconomiques des emprunts en devises. Ces études se sont appuyées sur les statistiques bancaires internationales de la BRI.

Initiatives en matière de statistiques financières internationales

Les statistiques de la BRI sur l'activité bancaire et financière internationale, qui n'ont pas d'équivalent, contribuent au processus de Bâle en étayant l'analyse de la stabilité financière mondiale. Pour établir ces données, la BRI entretient une étroite collaboration avec d'autres organisations financières internationales, en particulier par sa participation aux travaux de l'Inter-Agency Group on Economic and Financial

Statistics (IAG)⁶, chargé de coordonner et de suivre la mise en œuvre des recommandations visant à remédier au manque de données révélé par la crise financière, conformément aux propositions formulées par le CSF et le FMI à l'intention du G20. La première phase de l'initiative a été menée à bien en 2015 et une deuxième phase, d'une durée de cinq ans, est désormais en cours. Cette dernière vise à collecter et à diffuser de façon régulière des données comparables, actualisées, intégrées, harmonisées et de très bonne qualité qui serviront à étayer l'action publique.

Afin de combler les lacunes d'information concernant les activités bancaires internationales, le CSFM a avalisé en 2011–2012 un processus de révision d'une importante série de données de la BRI, les statistiques bancaires internationales déclarées par les banques centrales sous les auspices du CSFM. Ces améliorations, finalisées début 2015, ont étendu la couverture des statistiques bancaires consolidées et territoriales (des activités internationales des banques à leurs positions nationales) et fourni davantage de données sur les contreparties des banques, notamment sur leur implantation et leur secteur. S'agissant de la deuxième phase, la BRI a dès à présent commencé à travailler avec tous les pays déclarants pour remédier aux lacunes existantes, examiner les possibilités d'amélioration de la cohérence entre les statistiques bancaires internationales consolidées et les données prudentielles et soutenir les efforts pour accroître la disponibilité des données.

Outre les statistiques bancaires, la BRI s'efforce également d'enrichir l'offre de statistiques disponibles sur son site Internet, notamment concernant l'immobilier, les titres de dette internationaux, le ratio du service de la dette, le crédit aux secteurs public et privé, la liquidité mondiale, les cours de change effectifs, les marchés des changes, les produits dérivés et les systèmes de paiement. Ces travaux statistiques, qui portent principalement sur des indicateurs de stabilité financière à long terme, soutiennent le programme de recherche de la BRI ainsi que les initiatives du Processus de Bâle et du G20. Ils se fondent dans une large mesure sur la Data Bank de la BRI, qui comprend notamment des indicateurs économiques clés partagés par les banques centrales membres de la BRI.

Dans le cadre de ces améliorations, la BRI a considérablement étendu ses publications statistiques avec le lancement en septembre 2015 du *Bulletin statistique BRI*, désormais publié conjointement avec le *Rapport trimestriel BRI* et accompagné de graphiques illustrant les dernières évolutions. Figurent notamment dans le nouveau bulletin les données enrichies relatives aux statistiques bancaires internationales et aux émissions de titres ainsi que les nouvelles séries sur la dette publique et des estimations du ratio du service de la dette pour certains secteurs. En complément de l'initiative d'amélioration des données de la BRI, deux outils ont été mis en place : BIS Statistics Warehouse, outil de recherche permettant de produire des statistiques sur mesure à partir des données de la BRI, et BIS Statistics Explorer, un outil de navigation permettant de consulter les tableaux statistiques les plus utilisés.

Enfin, la BRI héberge la plateforme internationale de données (International Data Hub). Cette dernière regroupe des informations sur les établissements bancaires d'importance systémique mondiale (EBISm), qui sont stockées et analysées pour le

⁶ L'IAG comprend, outre la BRI, la Banque mondiale, la BCE, Eurostat, le FMI, l'OCDE et l'Organisation des Nations Unies (www.principalglobalindicators.org). Ces institutions participent également au programme d'échange de données et métadonnées SDMX (Statistical Data and Metadata Exchange), dont la BRI utilise les normes pour ses activités de collecte, traitement et diffusion de statistiques (www.sdmx.org).

compte d'un nombre restreint d'autorités de contrôle dans les juridictions participantes. Ce travail d'analyse permet aux superviseurs participants d'engager plus facilement le dialogue avec les EBISm et d'enrichir les échanges entre les autorités prudentielles de différentes juridictions. La première phase de cette initiative, qui portait sur le risque de crédit encouru par les établissements, s'est achevée en 2013. La deuxième phase, en cours, comprend le rassemblement de données sur leurs interdépendances en termes de financement. Quant à la troisième phase, elle devrait permettre de collecter de nouvelles informations sur les bilans consolidés des EBISm.

Statistiques de la BRI : www.bis.org/statistics

Autres domaines de coopération internationale

La BRI participe à d'autres forums internationaux, comme le G20, et collabore avec les principales institutions financières internationales, et notamment le Fonds monétaire international et le Groupe de la Banque mondiale. La BRI contribue aux activités des banques centrales et des groupements régionaux de banques centrales, en participant à leurs événements et en accueillant parfois des événements conjoints. Durant l'année écoulée, elle a coorganisé des événements ou collaboré avec les organisations régionales suivantes sur les thèmes suivants :

- CEMLA (Centre d'études monétaires pour l'Amérique latine) : interventions de change, information financière, systèmes de paiement et de règlement, intégration bancaire régionale, gestion des réserves ;
- EMEAP (Executives' Meeting of East Asia-Pacific Central Banks, groupe régional de banques centrales) : marché des changes et autres marchés financiers ;
- FLAR (Fonds latino-américain de réserve) : gestion des réserves ;
- MEFMI (Macroeconomic and Financial Management Institute of Eastern and Southern Africa) : surveillance macroprudentielle et gestion des réserves ;
- Centre de recherche et de formation du SEACEN (South East Asian Central Banks) : tests de résistance, systèmes de paiement et de règlement, gestion de la politique macroéconomique et monétaire, stabilité financière et contrôle bancaire.

Services financiers

Le Département bancaire de la BRI propose une gamme étendue de services financiers conçus pour aider les banques centrales et autres autorités monétaires dans la gestion de leurs réserves et de favoriser la coopération internationale dans ce domaine. Quelque 140 institutions nationales, ainsi que plusieurs organisations internationales, y ont recours.

Sécurité et liquidité sont les qualités essentielles des services d'intermédiation de crédit de la BRI, qui s'appuient sur une rigoureuse gestion interne des risques. Des unités indépendantes, rendant directement compte au Directeur Général Adjoint, assurent la surveillance et la maîtrise des risques associés à ces services. Une unité est chargée des questions de conformité et de gestion du risque opérationnel, tandis qu'une autre veille à la maîtrise des risques financiers de la Banque (risques de crédit,

de liquidité et de marché) et à l'application d'une approche intégrée de la gestion des risques.

Deux salles de marché interconnectées assurent les services financiers de la Banque : l'une au siège, à Bâle, l'autre au Bureau de représentation pour l'Asie et le Pacifique, à Hong-Kong RAS.

Gamme des services

En tant qu'institution détenue et administrée par des banques centrales, la BRI est très au fait des besoins des gestionnaires de réserves de ces entités – en tout premier lieu, la sécurité et la liquidité, mais aussi la nécessité, en constante évolution, de diversifier leurs expositions. Pour répondre à ces impératifs, la BRI offre un large choix de placements, en termes de monnaies, d'échéances et de liquidité. En outre, la BRI accorde aux banques centrales des facilités de liquidité à court terme et leur octroie des crédits, généralement assortis de sûretés. Par ailleurs, elle assume des fonctions de mandataire (*trustee*) et d'agent détenteur de sûretés dans le cadre d'opérations financières internationales.

La Banque propose des instruments négociables pour des échéances allant d'une semaine à cinq ans : placements à taux fixe (*Fixed Rate Investments at the BIS – FIXBIS*), obligations à taux fixe (*Medium-Term Instruments – MTI*) et produits comportant des caractéristiques optionnelles (MTI avec option de remboursement anticipé), qui peuvent être achetés ou vendus à la Banque durant les heures d'ouverture de sa salle de marché. Elle offre également des produits classiques à court terme (tels que comptes à vue/à préavis et dépôts à terme).

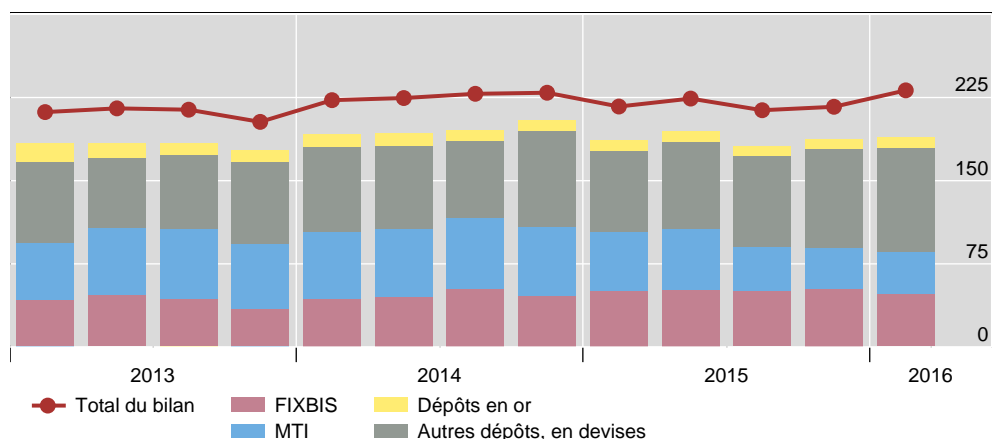
Au 31 mars 2016, les dépôts s'élevaient à un total de 189 milliards de DTS, libellés en devises à hauteur d'environ 95 % et, pour le reste, en or (voir graphique).

La Banque réalise des opérations de change et sur or pour le compte de sa clientèle, lui donnant ainsi accès à une ample liquidité de nature à faciliter le rééquilibrage des portefeuilles de réserves. Les services de change de la BRI incluent des opérations au comptant sur les monnaies principales et le DTS (droit de tirage spécial) ainsi que des swaps, des opérations à terme de gré à gré (*forwards*), des options et des placements double-monnaie (*Dual Currency Deposit – DCD*). Les opérations sur or comprennent achats et ventes, comptes à vue, dépôts à terme, comptes assignés, mais aussi affinage et transfert physique d'or.

La BRI propose en outre des produits de gestion d'actifs disponibles sous deux formes : i) mandat spécifique de gestion de portefeuille conçu en fonction des préférences de chaque client ; ii) fonds commun de placement à capital variable (BIS Investment Pool – BISIP), permettant d'investir dans un lot d'actifs. La structure des BISIP est également utilisée pour le Fonds obligataire asiatique (ABF, Asian Bond Fund), créé à l'initiative de l'EMEAP (Executives' Meeting of East Asia-Pacific Central Banks, groupe régional de banques centrales) pour favoriser le développement des marchés d'obligations en monnaie locale. D'autres initiatives mises en place avec un groupe consultatif de banques centrales reposent également sur cette structure : un fonds en titres d'État américains indexés sur l'inflation (BISIP ILF1), un fonds souverain chinois en obligations domestiques (BISIP CNY), et un fonds souverain coréen en obligations domestiques (BISIP KRW).

Total du bilan et dépôts de la clientèle, par produit

En fin de trimestre ; en milliards de DTS



Chaque barre représente l'encours trimestriel des dépôts.

Le Département bancaire de la BRI accueille aussi des réunions régionales ainsi que des séminaires et des ateliers portant sur des questions de gestion des réserves. Ces rencontres permettent aux gestionnaires de réserves de confronter leur savoir-faire et leur expérience, et favorisent le développement des compétences en matière de placement et de gestion des risques dans les banques centrales et institutions internationales. Le Département apporte également son soutien aux banques centrales aux fins du réexamen et de l'évaluation de leurs pratiques en matière de gestion des réserves.

Bureaux de représentation

La BRI dispose d'un Bureau de représentation pour l'Asie et le Pacifique (Bureau d'Asie), à Hong-Kong RAS, et d'un Bureau de représentation pour les Amériques (Bureau des Amériques), à Mexico. Ils favorisent la coopération et encouragent l'échange d'informations et de données dans chacune de ces régions en organisant des réunions, en apportant leur soutien aux institutions régionales et aux comités sis à Bâle et en menant des activités de recherche. Le Bureau d'Asie fournit, par ailleurs, des services bancaires aux autorités monétaires de la région. Enfin, c'est par son intermédiaire que l'Institut pour la stabilité financière (ISF) organise dans la région des réunions et séminaires spécialement adaptés aux priorités locales.

Dans le cadre du programme de recherche de la BRI, les économistes des Bureaux de représentation ont l'opportunité de travailler avec des universitaires du monde entier. En outre, les deux Bureaux ont conclu des accords avec les banques centrales membres de la région afin de faciliter le détachement de leurs chercheurs et ainsi renforcer la collaboration régionale. Les travaux des Bureaux de représentation, publiés par la BRI ou des revues externes, servent à étayer les débats économiques et monétaires lors de différentes réunions de banques centrales.

Bureau d'Asie

Les activités de recherche du Bureau d'Asie sont guidées par les orientations données par le Comité consultatif Asie (CCAs), constitué des gouverneurs des 12 banques centrales membres de la BRI dans la région Asie-Pacifique⁷. En avril 2016, Graeme Wheeler, Gouverneur de la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande, a succédé à Amando Tetangco, Gouverneur de la Banque centrale des Philippines, au poste de président du CCAs.

Les travaux de recherche du Bureau d'Asie ont porté sur les deux thèmes approuvés par le CCAs, l'un relatif à la politique monétaire, l'autre, à la stabilité financière. Il s'agissait, pour le premier thème, de « Repousser les limites de la politique monétaire » en Asie-Pacifique. Les principales conclusions de ces travaux ont été examinées lors d'une conférence qui s'est tenue à Jakarta en août 2015. Quant au second thème, le sujet retenu pour la conférence de recherche de 2016 est « Les systèmes financiers et l'économie réelle ».

Lors de sa réunion de février 2016, le CCAs a entériné un nouveau thème de recherche sur les taux de change, qui couvre des sujets comme les effets des variations de change sur la production et l'inflation, et le canal de la prise de risque eu égard aux taux de change.

Le Bureau d'Asie a organisé neuf réunions de haut niveau dans la région, dont la plupart conjointement avec une banque centrale ou un groupe régional de banques centrales comme l'EMEAP ou le SEACEN.

En février 2016, le CCAs s'est réuni avec des homologues du monde entier lors de la réunion spéciale des gouverneurs, jumelée avec une rencontre bimestrielle de la BRI, qui s'est tenue à Shanghai, à la Banque populaire de Chine. Pour la sixième année consécutive, une table ronde a réuni, à cette occasion, de hauts responsables de grandes institutions financières. Les débats ont porté sur les problèmes posés par la valorisation des actifs sur les marchés financiers et l'impact que les technologies numériques pourraient avoir sur le secteur financier.

Le Bureau d'Asie a également organisé d'autres événements comme : la conférence de recherche déjà mentionnée, qui s'est déroulée à Jakarta ; la 18^e Réunion du groupe de travail sur la politique monétaire en Asie, tenue à la Banque centrale des Philippines, en mai 2015, à Manille ; la 10^e Réunion sur les procédures opérationnelles de la politique monétaire, qui a eu lieu à Hong-Kong en juin 2015 ; une réunion du forum EMEAP-BRI sur les marchés des changes qui s'est déroulée en juin, également à Hong-Kong ; le séminaire sur les systèmes financiers et l'économie réelle, organisé à Hong-Kong en juillet ; le séminaire Exco du SEACEN et de la BRI, tenu en octobre à Port Moresby ; la réunion du forum EMEAP-BRI sur les marchés des changes organisée en décembre 2015 à Singapour ; et la table ronde sur le développement du marché des obligations d'entreprises, qui s'est tenue en décembre 2015 à Hong-Kong.

Bureau d'Asie : www.bis.org/about/repoffice_asia.htm

⁷ Il s'agit des banques centrales des juridictions suivantes : Australie, Chine, Corée, Hong-Kong RAS, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Singapour et Thaïlande.

Bureau des Amériques

Pour ses activités de recherche et de rayonnement au sein de la zone, le Bureau des Amériques s'inspire des recommandations du Comité consultatif Amériques (CCAm), constitué des gouverneurs des huit banques centrales actionnaires de la BRI dans la région⁸. Ayant succédé à José Darío Uribe, Gouverneur de la Banque de Colombie, Stephen S. Poloz, Gouverneur de la Banque du Canada préside le CCAm depuis janvier 2016. Les travaux du Bureau portent sur trois grands domaines : la recherche, les opérations de banque centrale et la stabilité financière. Le CCAm mène également des activités de sensibilisation.

Les projets de recherche sont essentiellement menés dans le cadre de réseaux et d'une conférence annuelle, sous la direction d'un Comité scientifique. En avril 2015, la Banque du Mexique a accueilli, à Mexico, la sixième Conférence annuelle de recherche du CCAm sur la détection des vulnérabilités, la normalisation de la politique monétaire et les cadres de l'action publique (*Detecting vulnerabilities, monetary policy normalisation and policy frameworks*). Le nouveau réseau de recherche sur « Le cycle des produits de base : conséquences sur la situation macroéconomique et la stabilité financière » (*The commodity cycle: macroeconomic and financial stability implications*) a tenu un séminaire en octobre 2015, au Bureau des Amériques, à Mexico. Il devrait avoir achevé ses travaux d'ici fin 2016.

Le Groupe consultatif des directeurs des opérations (Consultative Group of Directors of Operations – CGDO) organise des téléconférences régulières permettant aux participants d'échanger leurs points de vue sur les opérations de banque centrale et l'évolution des marchés financiers. Les débats qui ont eu lieu lors de sa réunion annuelle, à la Banque centrale de Réserve du Pérou en novembre 2015 à Lima, ont porté sur les marchés des dérivés dans la région. Cette réunion était adossée à celle du groupe de travail du Comité des marchés pour l'Amérique latine, qui a rassemblé les membres du CGDO, du Comité des marchés de la BRI et des participants du secteur privé. Un nouveau groupe d'étude a été créé pour analyser la liquidité des marchés des changes dans la région.

Le Groupe consultatif des directeurs de la stabilité financière (Consultative Group of Directors of Financial Stability – CGDFS) traite de questions relatives à la stabilité financière intéressant les membres du CCAm, principalement sous l'angle de la recherche. Lors de sa réunion annuelle, qui s'est tenue à Vancouver, à la Banque du Canada, en septembre 2015, les thèmes d'intérêt pour chaque banque centrale ont été examinés et l'avancement des recherches du groupe de travail sur l'efficacité des politiques macroprudentielles fondées sur les données du registre de notation de crédit a été présenté. Le groupe de travail a tenu un séminaire à Mexico en août 2015, au Bureau des Amériques. Il devrait avoir terminé ses travaux d'ici le milieu de l'année 2016.

Un autre événement concernant la stabilité monétaire s'est tenu au cours de l'année écoulée : la deuxième table ronde des gouverneurs du CCAm et des responsables de grands établissements financiers de la région, organisée en mai 2015 à Cancún, accueillie par la Banque du Mexique. Les principaux thèmes abordés étaient les défis posés par la chute des prix des produits de base, l'endettement des entreprises, les tensions sur la liquidité et les effets possibles de la réglementation sur le secteur financier.

⁸ Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, États-Unis, Mexique et Pérou.

S'agissant des activités de sensibilisation, le Bureau des Amériques a organisé, en août 2015, conjointement avec le CEMLA, une table ronde au Paraguay sur les nouvelles tendances en matière d'intermédiation financière. En outre, il a préparé deux sessions de la réunion annuelle de la Latin American and Caribbean Economic Association (LACEA), le principal colloque économique universitaire dans la région.

Bureau des Amériques : www.bis.org/about/repoffice_americas.htm

Gouvernance et administration de la BRI

La gouvernance et l'administration de la Banque sont assurées à trois grands niveaux : l'Assemblée générale des banques centrales membres ; le Conseil d'administration et la Direction.

Banques centrales membres de la BRI

Banque de Réserve de l'Afrique du Sud	Banque centrale d'Irlande
Banque d'Algérie	Banque centrale d'Islande
Banque fédérale d'Allemagne	Banque d'Israël
Agence monétaire d'Arabie Saoudite	Banque d'Italie
Banque centrale de la République argentine	Banque du Japon
Banque de Réserve d'Australie	Banque de Lettonie
Banque nationale de la République d'Autriche	Banque de Lituanie
Banque nationale de Belgique	Banque centrale du Luxembourg
Banque centrale de Bosnie-Herzégovine	Banque nationale de la République de Macédoine
Banque centrale du Brésil	Banque centrale de Malaisie
Banque nationale bulgare	Banque du Mexique
Banque du Canada	Banque centrale de Norvège
Banque centrale du Chili	Banque de Réserve de Nouvelle-Zélande
Banque populaire de Chine	Banque des Pays-Bas
Banque de la République de Colombie	Banque centrale de Réserve du Pérou
Banque de Corée	Banque centrale des Philippines
Banque nationale croate	Narodowy Bank Polski (Pologne)
Danmarks Nationalbank (Danemark)	Banque du Portugal
Banque centrale des Émirats arabes unis	Banque nationale de Roumanie
Banque d'Espagne	Banque d'Angleterre
Banque d'Estonie	Banque centrale de la Fédération de Russie
Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale (États-Unis)	Banque nationale de Serbie
Banque centrale européenne	Autorité monétaire de Singapour
Banque de Finlande	Banque nationale de Slovaquie
Banque de France	Banque de Slovaquie
Banque de Grèce	Banque de Suède
Autorité monétaire de Hong-Kong	Banque nationale suisse
Banque centrale de Hongrie	Banque nationale tchèque
Banque de Réserve de l'Inde	Banque de Thaïlande
Banque d'Indonésie	Banque centrale de la République de Turquie

Assemblée générale des banques centrales membres

Soixante banques centrales et autorités monétaires sont actuellement membres de la BRI et disposent des droits de vote et de représentation aux assemblées générales. L'Assemblée générale ordinaire (AGO) se tient au plus tard dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice financier, fixée au 31 mars. L'AGO approuve le rapport annuel et les comptes de la Banque, décide du versement d'un dividende et choisit les commissaires-vérificateurs.

Conseil d'administration de la BRI

Le Conseil d'administration détermine la stratégie et les grandes orientations de la politique de la BRI, exerce sa haute surveillance sur la Direction et remplit les missions qui lui sont expressément attribuées par les Statuts de la Banque. Le Conseil se réunit au moins six fois par an.

Il peut compter jusqu'à 21 membres, dont six administrateurs d'office qui sont les gouverneurs des banques centrales d'Allemagne, de Belgique, des États-Unis, de France, d'Italie et du Royaume-Uni. Tout administrateur d'office peut nommer comme suppléant un autre membre de la même nationalité. Neuf gouverneurs d'autres banques centrales membres peuvent être élus au Conseil⁹. Le Conseil élit parmi ses membres un Président, pour une période de trois ans, et peut élire un Vice-Président. À sa séance de septembre 2015, le Conseil a nommé Jens Weidmann, Président de la Deutsche Bundesbank, pour succéder à Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France, à la présidence du Conseil. Deux mois plus tard, Raghuram Rajan, Gouverneur de la Banque de Réserve de l'Inde, a été élu Vice-Président de la Banque. Ces deux nominations prendront effet en novembre 2015.

Quatre comités consultatifs, constitués en application de l'article 43 des Statuts, aident le Conseil à mener sa mission à bien.

- Le Comité administratif examine les domaines clés de l'administration de la Banque, comme le budget et les dépenses, la politique des ressources humaines et les technologies de l'information. Il se réunit au moins quatre fois par an. Son président est Haruhiko Kuroda.
- Le Comité d'audit s'entretient avec les auditeurs internes et externes ainsi qu'avec l'unité Conformité. Il a notamment pour fonction d'examiner les questions liées aux systèmes de contrôle interne de la Banque et à la communication financière. Présidé par Stephen S. Poloz, il se réunit au moins quatre fois par an.
- Le Comité des activités bancaires et de la gestion des risques examine et évalue les objectifs financiers de la Banque, le modèle opérationnel applicable à ses activités bancaires et ses dispositifs de gestion des risques. Le Comité se réunit au moins une fois par an. Son président est Stefan Ingves.
- Le Comité des nominations est chargé de nommer les membres du Comité exécutif de la BRI. Il se réunit en tant que de besoin. Le Président du Conseil, Jens Weidmann, en assure la présidence.

⁹ En outre, les membres du Comité économique consultatif assistent chacun à tour de rôle, en qualité d'observateur, aux réunions du Conseil de la BRI.

Conseil d'administration de la BRI¹⁰

Président du Conseil d'administration : Jens Weidmann, Francfort-sur-le-Main
Vice-Président : Raghuram G. Rajan, Mumbai
Mark Carney, Londres
Agustín Carstens, Mexico
Luc Coene, Bruxelles
Jon Cunliffe, Londres
Mario Draghi, Francfort-sur-le-Main
William C. Dudley, New York
Stefan Ingves, Stockholm
Thomas Jordan, Zurich
Klaas Knot, Amsterdam
Haruhiko Kuroda, Tokyo
Anne Le Lorier, Paris
Fabio Panetta, Rome
Stephen S. Poloz, Ottawa
Jan Smets, Bruxelles
Alexandre A. Tombini, Brasília
François Villeroy de Galhau, Paris
Ignazio Visco, Rome
Janet L. Yellen, Washington
Zhou Xiaochuan, Pékin

Suppléants

Andreas Dombret, Francfort-sur-le-Main
Stanley Fischer, Washington
Jean Hilgers, Bruxelles
Chris Salmon, London
Marc-Olivier Strauss-Kahn, Paris
Emerico Zautzik, Rome

Direction de la BRI

La Direction de la BRI est placée sous l'autorité du Directeur Général, qui est responsable devant le Conseil d'administration de la conduite des activités de la Banque. Le Directeur Général est assisté par le Directeur Général Adjoint et conseillé par le Comité exécutif, qu'il préside et qui comprend également le Directeur Général Adjoint, les chefs des trois départements de la BRI – Secrétariat général, Département bancaire et Département monétaire et économique –, le Conseiller économique et Chef de la recherche, et le Directeur juridique. Les autres hauts responsables sont les chefs adjoints des départements et le Président de l'Institut pour la stabilité financière.

¹⁰ Au 1^{er} juin 2016. Cette liste inclut l'observateur tournant susmentionné.

Directeur Général	Jaime Caruana
Directeur Général Adjoint	Luiz Awazu Pereira da Silva
Secrétaire Général et chef du Secrétariat général	Peter Dittus
Chef du Département bancaire	Peter Zöllner
Chef du Département monétaire et économique	Claudio Borio
Conseiller économique et Chef de la recherche	Hyun Song Shin
Directeur juridique	Diego Devos
Chef Adjoint du Département monétaire et économique	Philip Turner
Secrétaire Général Adjoint	Monica Ellis
Chef Adjoint du Département bancaire	Jean-François Rigaudy
Président de l'Institut pour la stabilité financière	Josef Tošovský

Politique budgétaire de la BRI

La direction commence à préparer le budget annuel des dépenses de la BRI avec la définition d'un programme d'activité général et du cadre financier. Dans ce contexte, chaque unité opérationnelle précise ses projets et ses besoins de ressources. Le cadrage des programmes d'activité détaillés avec les objectifs et les ressources aboutit à un projet de budget, qui doit être approuvé par le Conseil avant le début de l'exercice.

Une distinction est faite entre frais d'administration et dépenses d'investissement. En 2015/16, les dépenses totales ont atteint 309,7 millions de CHF. Les dépenses administratives globales de la Banque s'élevaient à 285,2 millions de CHF¹¹. Comme dans des organisations comparables, les charges au titre de la Direction et du personnel (rémunérations, pensions, assurance maladie et accidents) s'élèvent à quelque 70 % des frais d'administration. De nouveaux postes ont été créés durant l'exercice conformément au programme d'activité de la Banque, principalement pour la recherche économique et le processus de Bâle.

Les autres grandes catégories de frais, qui en représentent chacune environ 10 %, sont l'informatique, les immobilisations corporelles et les frais généraux de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement, principalement pour les immobilisations corporelles et l'investissement informatique, peuvent varier notablement d'un exercice à l'autre en fonction des projets en cours. En 2015/16, elles ont atteint 24,5 millions de CHF.

¹¹ Dans les états financiers, le total des dépenses administratives se monte à 359,8 millions de CHF. Ce chiffre comprend 285,2 millions de CHF de dépenses administratives mentionnées ici et 74,6 millions de CHF d'ajustements comptables financiers liés à l'obligation de prestations postérieures à l'emploi. Ces dépenses supplémentaires ne sont pas inscrites au budget du prochain exercice financier parce qu'elles dépendent d'évaluations actuarielles à la clôture de l'exercice (au 31 mars), lesquelles ne sont finalisées qu'en avril, soit après l'approbation du budget par le Conseil.

Politique de rémunération de la BRI

À la fin de l'exercice 2015/16, la Banque employait 632 agents¹² ressortissants de 58 pays. Les postes des agents de la BRI sont classés en différentes catégories, chacune associée à une bande de rémunération. À l'intérieur de chaque bande, l'évolution du traitement d'un agent est fondée sur la performance.

Tous les trois ans, une enquête approfondie est menée afin de comparer la grille des traitements de la BRI avec celle d'institutions et de segments de marché similaires, les ajustements intervenant au 1^{er} juillet de l'année suivante. De manière à attirer des personnes hautement qualifiées, la Banque se réfère à la moitié supérieure des salaires du marché. L'analyse tient compte des différents taux d'imposition applicables aux rémunérations servies par les institutions considérées.

Entre deux enquêtes, la structure des traitements est ajustée au 1^{er} juillet sur la base du taux d'inflation en Suisse et de l'évolution moyenne pondérée des salaires, en termes réels, dans les pays industrialisés. Au 1^{er} juillet 2015, cet ajustement a ainsi donné lieu à une hausse de 0,65 % de la grille des traitements.

Les traitements des membres de la Direction de la Banque sont également réexaminés périodiquement et comparés avec la rémunération offerte, pour des niveaux équivalents, dans des institutions et segments de marché similaires. Au 1^{er} juillet 2015, la rémunération annuelle des hauts responsables, hors indemnité d'expatriation, s'établissait à 743 410 CHF pour le Directeur Général¹³ ; 629 040 CHF pour le Directeur Général Adjoint ; et 571 850 CHF pour les chefs de département.

Les agents de la BRI bénéficient d'une assurance maladie et accidents contributive ainsi que d'un régime de retraite contributif à prestations définies. Ont droit, en outre, à une indemnité d'expatriation les agents travaillant au siège – membres de la Direction compris – qui sont recrutés à l'étranger et n'ont pas la nationalité suisse ; ils peuvent également prétendre à une indemnité de scolarité pour leurs enfants, sous réserve de certaines conditions.

La rémunération des membres du Conseil d'administration est approuvée par l'Assemblée générale ordinaire, des ajustements étant effectués périodiquement. Au 1^{er} avril 2016, le total de la rémunération fixe payée annuellement au Conseil d'administration se montait à 1 143 784 CHF. En outre, les membres du Conseil reçoivent un jeton de présence pour chacune des séances auxquelles ils participent. Dans l'hypothèse où les administrateurs sont tous présents à l'ensemble des séances, le total annuel de ces jetons de présence est de 1 065 120 CHF.

¹² Ces 632 agents représentaient 602,1 postes en équivalent temps plein. À la fin de l'exercice 2014/15, la Banque employait 623 agents, soit 600,1 équivalents temps plein. Les postes dans les organisations hébergées et non financées par la BRI portent le nombre d'agents à 683 pour l'exercice 2015/16, contre 668 pour l'exercice précédent.

¹³ Le Directeur Général bénéficie également d'une indemnité de représentation et d'un régime de pension particulier.

Activités et résultats financiers

Bilan de la Banque

Le bilan de la Banque a diminué de 14,5 milliards de DTS, après une augmentation de 5,7 milliards de DTS lors de l'exercice précédent. Le bilan au 31 mars 2016 s'élevait à 231,4 milliards de DTS.

Les dépôts, provenant essentiellement des banques centrales, représentent la majeure partie du passif de la Banque. Les apports de la clientèle sont libellés en monnaies à hauteur d'environ 95 % et, pour le reste, en or. Ils se chiffraient à 189,0 milliards de DTS au 31 mars 2016, contre 186,7 milliards de DTS au 31 mars 2015.

Les dépôts en monnaies s'élevaient à 178,8 milliards de DTS au 31 mars 2016, soit une hausse de 1,9 milliard de DTS par rapport à l'exercice précédent. Malgré cette progression, la moyenne des dépôts sur l'exercice financier 2015/16 a enregistré une baisse de 14 milliards de DTS. La composition par monnaie des dépôts est restée stable, avec 76 % des dépôts libellés en dollar, 12 % en euro et 7 % en livre sterling. À 10,2 milliards de DTS au 31 mars 2016, les dépôts en or ont augmenté de 370 millions de DTS par rapport à l'exercice précédent.

Les fonds provenant des dépôts de la clientèle sont investis dans des actifs gérés prudemment. Au 31 mars 2016, le total des actifs était composé d'obligations, notamment d'État, et de bons du Trésor (52 %) ; de prises en pension, essentiellement de titres de banques commerciales couverts par des obligations souveraines (24 %) ; d'actifs de banque commerciale non garantis (9 %) ; et d'or (5 %), comprenant les 104 tonnes d'or du portefeuille d'investissement de la Banque.

Résultats financiers

Bénéfice d'exploitation

Les résultats financiers de la BRI pour l'exercice 2015/16 reflètent la persistance des faibles taux d'intérêt ainsi qu'une volatilité importante sur les principaux marchés financiers. Un tel contexte s'est traduit par une baisse du produit d'intérêts sur les ressources propres de la Banque. La progression du produit net des activités bancaires réalisées pour le compte de la clientèle s'est inscrite dans un contexte de baisse du niveau des dépôts et de volatilité accrue. En conséquence, le produit d'intérêts et de réévaluation s'élève à un total net de 525,9 millions de DTS, soit un recul de 20 %.

La Banque a enregistré une perte de change de 1,2 million de DTS, contre un gain de 38,8 millions de DTS lors de l'exercice précédent, tandis que le produit net d'honoraires et de commissions était relativement stable, à 5,1 millions de DTS. Les dépenses administratives de la Banque, essentiellement libellées en franc suisse, atteignaient 359,8 millions de CHF, soit une hausse de 1,0 % par rapport à l'exercice précédent. Exprimées en DTS, elles étaient toutefois supérieures de 2,7 % à leur niveau de l'an dernier, à 265,4 millions de DTS, du fait de l'appréciation du franc suisse. La dépréciation s'élevait à 15,5 millions de DTS, portant les charges d'exploitation totales à 280,9 millions de DTS pour l'exercice 2015/16.

En raison de ces évolutions, le bénéfice d'exploitation s'est inscrit en baisse de 41 % par rapport à l'exercice précédent, à 248,9 millions de DTS.

Bénéfice net et total du résultat global

Le bénéfice net comprend le bénéfice d'exploitation et les gains ou pertes réalisés sur la vente d'or et de titres détenus dans le portefeuille de ressources propres de la Banque. Durant l'exercice, la Banque a vendu 4 tonnes de ses réserves d'or, pour un montant de 84,3 millions de DTS. En outre, la vente de titres dans le cadre du rééquilibrage régulier du portefeuille de ressources propres pour l'aligner sur les références a permis de réaliser une plus-value de 79,7 millions de DTS. À la clôture de l'exercice 2015/16, le bénéfice net de la Banque s'élevait à 412,9 millions de DTS (2014/15 : 542,9 millions de DTS), ce qui représente un rendement de 2,3 % sur la moyenne des ressources propres (2014/15 : 3,0 %).

Les autres éléments du résultat global comprennent les variations de valorisation latentes sur les ressources propres de la BRI en or et titres de placement, ainsi que la réévaluation des obligations actuarielles au titre des prestations postérieures à l'emploi. L'appréciation de 1,9 % du cours de l'or exprimé en DTS a en partie compensé la diminution de 36,4 millions de DTS de la valeur de l'or détenu par la Banque résultant de la vente de 4 tonnes d'or. En outre, la Banque a enregistré un gain de réévaluation de 16,8 millions de DTS sur ses titres de placement, en raison d'une légère baisse des taux d'intérêt. La réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies s'est traduite par une perte de 162,2 millions de DTS. Par conséquent, le total du résultat global, qui englobe le bénéfice net et les autres éléments du résultat global, s'établit à 231,1 millions de DTS pour l'exercice 2015/16.

Affectation et répartition du bénéfice

Dividende proposé

Le dividende proposé pour l'exercice 2015/16 est de 215 DTS par action, conformément avec la politique de dividende de la BRI. Le dividende étant payable sur 558 125 actions, son total s'élèvera à 120,0 millions de DTS. Après déduction du dividende proposé, un montant de 292,9 millions de DTS serait disponible pour dotation aux réserves.

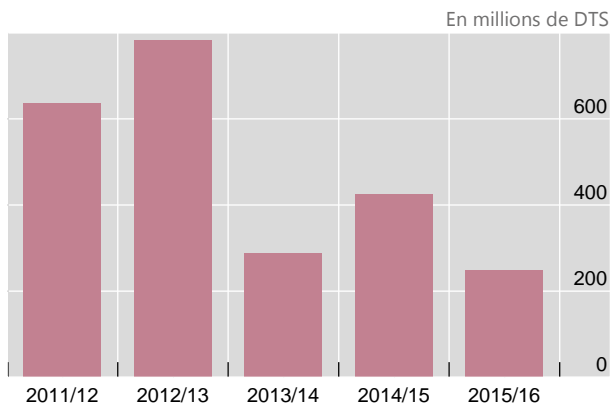
Proposition d'affectation du bénéfice net pour 2015/16

En application de l'article 51 des Statuts de la BRI, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale d'affecter comme suit le bénéfice net de 412,9 millions de DTS :

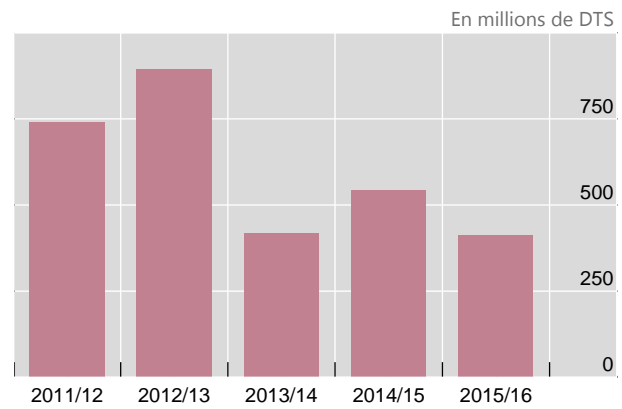
- a) 120,0 millions de DTS au paiement d'un dividende de 215 DTS par action ;
- b) 14,6 millions de DTS à transférer au Fonds de réserve générale ;
- c) 278,3 millions de DTS, soit le reliquat du bénéfice disponible, à transférer au Fonds de réserve libre.

Récapitulatif des cinq derniers exercices

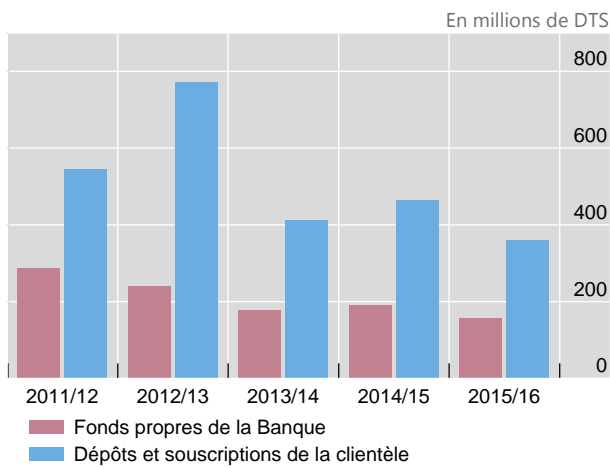
Bénéfice d'exploitation



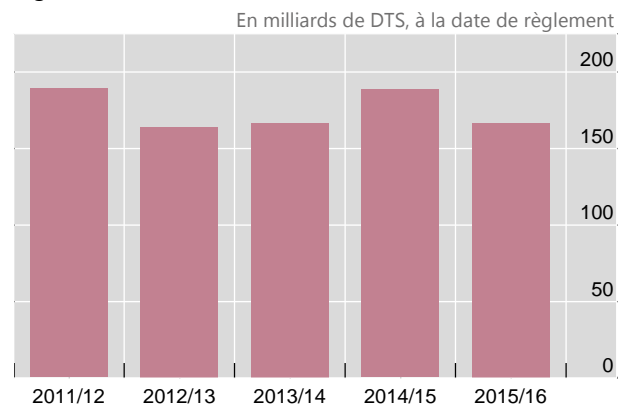
Bénéfice net



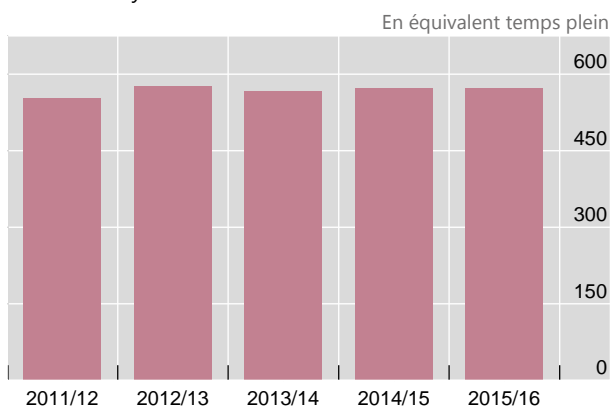
Produit d'intérêts et de réévaluation



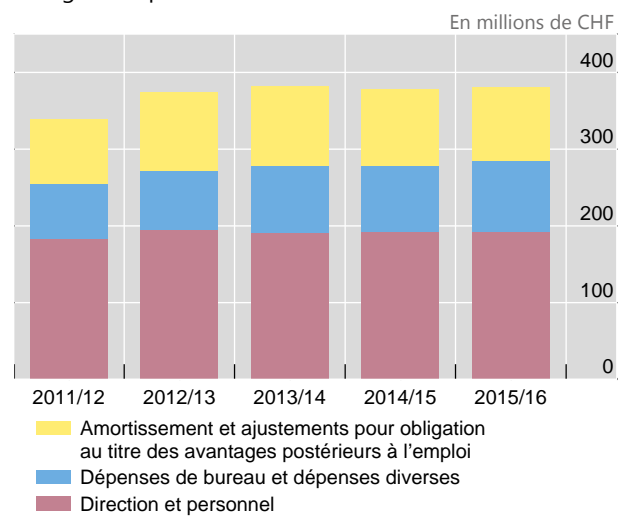
Dépôts en monnaies (moyenne sur la base de la date de règlement)



Effectifs moyens



Charges d'exploitation



Commissaires-vérificateurs indépendants

Sélection des commissaires-vérificateurs

Conformément à l'article 46 des Statuts de la BRI, l'Assemblée générale ordinaire est invitée à nommer les commissaires-vérificateurs pour l'année suivante et à fixer leur rémunération. La Banque a pour politique de renouveler régulièrement ses auditeurs. L'exercice clos au 31 mars 2016 a constitué la quatrième année du mandat du cabinet Ernst & Young.

Rapport des commissaires-vérificateurs

Le cabinet Ernst & Young a dûment vérifié les états financiers de la BRI et confirmé que ces états donnaient une présentation sincère et régulière de la situation financière de la Banque au 31 mars 2016, des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. Le rapport d'Ernst & Young figure à la suite de la section *Financial Statements* dans la version anglaise originale du présent Rapport annuel.